

HÔPITAL LANESSAN, Hanoï

Épisode précédent : [Hôpital militaire de la Citadelle \(1884-1891\)](#).

AFFAIRES COLONIALES
Tonkin
(*Le Temps*, 24 octobre 1889)

[...] Il y a peu de temps, à son premier voyage à Hanoï, M. Piquet avait décidé la construction d'un hôpital militaire ; l'état-major a cru qu'il valait mieux consacrer les crédits ouverts pour cet édifice à acheter des chevaux pour remonter les officiers. L'hôpital est donc resté à l'état de projet. Voilà en quelle estime on tient, au Tonkin, les ordres du gouverneur général.

C'est là vraiment une situation intolérable, et il est urgent que le cabinet y mette bon ordre au plus tôt, qu'il arrête au sujet de nos établissements de l'Indo-Chine une règle de conduite dont personne ne devra se départir et qu'il fixe logiquement les attributions de chacun. Il est impossible, en effet, qu'il y ait, pour commander dans cette région, deux autorités indépendantes, recevant des instructions divergentes, les unes inspirées par le ministère du commerce et des colonies, les autres par le ministère de la marine. Il faut enfin qu'il soit bien compris au Tonkin, une fois pour toutes, qu'on n'hésitera pas à sévir contre ceux qui n'exécuteront pas les ordres du gouvernement : il faut aussi qu'on sache qui commande en Indo-Chine ; si c'est le général en chef, la présence d'un gouverneur général civil est inutile ; si c'est celui-ci qui représente la métropole, celui-là doit lui obéir comme tous les commandants des troupes dans les autres colonies obéissent aux gouverneurs qui les administrent.

INDO-CHINE
[Pose la première pierre]
(*Le Temps*, 27 décembre 1891)

Un télégramme du Tonkin mande que le gouverneur général de l'Indo-Chine a posé la première pierre de l'hôpital de Hanoï. Dans l'allocution qu'il a prononcée, M. de Lanessan a fait remarquer que les travaux publics commençaient par une œuvre d'union attendue depuis dix ans, puis il a adressé des remerciements au gouvernement et aux chambres.

Après la cérémonie, un banquet, auquel assistaient 250 personnes, a été offert au gouverneur général par la chambre de commerce de Hanoï.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1893, p. 2)

Nous avons le regret d'apprendre le départ de M. Le Jollec, médecin principal, chef de l'hôpital de Hanoï. Le personnel et les malades avaient espéré conserver plus longtemps un médecin remplaçant bien avantageusement son prédécesseur.

M. le docteur Le Jollec est un des deux médecins principaux supprimés dans le service, pour cause d'économie.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 septembre 1893, p. 2)

Nous apprenons avec plaisir la naissance d'un deuxième fils de M. Didelot ¹, chef d'escadrons d'artillerie de marine dont nous avons dernièrement enregistré la récente promotion. M. Didelot a fait un long séjour au Tonkin où il s'était distingué d'abord à la 1^{re} commission d'abornement, ensuite en dressant les plans du nouvel hôpital dont il a aussi commencé les travaux.

CHRONIQUE LOCALE

(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1894)

M. le gouverneur général [Chavassieux], accompagné de M. Tirant, directeur des affaires politiques, de M. de Lalande-Calau, chef du cabinet, et de son aide de camp, M. Lagarde ², a visité en détail les bâtiments du nouvel hôpital.

M. le médecin-chef Grall, directeur du service de santé, M. le Dr Canolle, médecin-chef de l'hôpital, M. Mathis, chef des services administratifs, et M. de Nays-Candau, directeur de l'artillerie, accompagnaient M. le gouverneur général, dans cette visite dont il s'est montré très-satisfait.

La présence des différents chefs des services compétents a permis à M. le gouverneur général de s'éclairer sur toutes les questions et d'avoir tous les avis sur les travaux exécutés par les entrepreneurs, sous la direction du capitaine d'artillerie chargé des travaux.

M. le gouverneur général, en se retirant, a témoigné la satisfaction qu'il éprouvait de cette visite, à M. Guillaume, l'entrepreneur et particulièrement au capitaine Fricement ³, dont le travail et la compétence ont pu mener à bonne fin, malgré des difficultés de toute nature, l'œuvre immense commencée il y a deux ans.

INAUGURATION DE L'HOPITAL DE LANESSAN À HANOI

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 décembre 1894)

Samedi, 22 décembre, a eu lieu l'inauguration de l'hôpital colonial d'Hanoï.

¹ Jean Marc Didelot (Mont-le-Vignoble, Meurthe, 24 février 1856-Saint-Germain-en-Laye, 18 janvier 1903) : marié à Marie-Rose Tribout. Polytechnicien, capitaine, puis chef d'escadron à la direction de l'artillerie au Tonkin (1892-1893), membre de la commission d'abornement des frontières sino-annamites. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1892.

² Albert Lagarde (Lempdes, Haute-Loire, 1864-Lempdes 1945) : frère de Léonce, gouverneur de Djibouti. Lieutenant de cavalerie hors cadre, officier d'ordonnance des gouverneurs généraux Lanessan, Chavassieux et Armand Rousseau, administrateur au Laos. Commandeur de la Légion d'honneur du 24 mars 1923.

³ Joseph Lucien Fricement (Avricourt, Meurthe, 11 déc. 1857-La Seyne-sur-Mer, 2 avril 1924) : officier de la Légion d'honneur du 8 nov. 1915 : lieutenant-colonel de réserve au 19^e R.A.

La porte d'entrée et les principaux pavillons avaient été ornés de feuillage et de drapeaux. Au dessus de la grille, l'inscription : *Hôpital de Lanessan* avait été posée dès la veille ; car on sait que le nom de notre gouverneur général a été donné, par la reconnaissance publique, à cette œuvre qui est bien sienne, qui lui tenait tant à cœur et par laquelle il a voulu inaugurer l'ère des grands travaux dont il voulait doter la colonie.

Partout dans les salles, les vastes vérandas, les couloirs, les escaliers, une profusion de plantes, de fleurs et de drapeaux donnent un air de fête et de joie : l'hôpital produit plutôt l'effet d'une maison de convalescents.

Presque tout le monde a répondu à l'aimable invitation de M. le chef du service de Santé ; aussi M. le général commandant en chef, M. le résident supérieur, M. le résident-maire, Mgr Gendreau, le chef des services administratifs, M. le procureur général, le conseil municipal, la chambre de commerce, les fonctionnaires magistrats et résidents de province présents à Hanoï, un grand nombre de colons et beaucoup de dames se pressaient-ils devant les pavillons d'entrée où des sièges avaient été préparés. Lorsqu'à trois heures précises arrivent les voitures du gouvernement, la musique militaire joue la *Marseillaise*. M. le Dr Grall, chef du service de santé, entouré des médecins de hôpital, reçoit M. de Lanessan, qui est accompagné de M^{me} de Lanessan, de M. et M^{me} Joyeux, de M. Bonhoure et du commandant Brochin.

Des bouquets sont offerts aux dames et la visite commence aussitôt. On défile dans les salles larges, aérées, claires, saines, et l'on constate avec satisfaction que nos braves soldats évacués des hautes régions, gardant au pied de leur lit une belle altitude militaire de taupiers vaillants, sont, sinon robustes de santé, du moins presque bien portants.

À peine voit-on quelques rares alités en train de se guérir d'une fièvre rebelle ! Une salle d'affections chirurgicales est presque vide ; mais en revanche presque pleine une salle qui n'est pas placée sous le patronage de la Sainte Vierge !

Des colons en traitement sont aperçus dans des chambres séparées qui ont presque l'aspect d'appartements.

Les visiteurs admirent beaucoup la méticuleuse propreté de cet établissement, la logique de son agencement et l'esprit d'hygiène qui a présidé à l'établissement de ses plans.

Larges vérandahs dallées : immenses ouvertures par lesquelles l'air du fleuve vient balayer les miasmes et vivifier les salles ; jardins multiples où bientôt l'ombre s'alliera à la verdure, hélas ! encore absente à cause de la saison sèche ; cuisines monumentales reluisantes et fleurant bon, dépense (lisez cambuse) regorgeant de bonnes choses et de bon vin ; pharmacie aux meubles riches où les fioles et les bocaux ont presque l'air appétissant ; lingerie blanche, sentant la lessive fraîche, hydrothérapie confortable garnie d'appareils du plus nouveau modèle ; tisanerie à vapeur, où dans les bassines, la décoction de quinquina a si bonne mine qu'on la prendrait... sans grimace ; équipes propres et disciplinées d'infirmiers, personnel dévoué et souriant de vaillantes sœurs de charité ; accueil affable et empêtré des médecins. Voilà ce qu'ont remarqué les visiteurs conviés à cette fête.

Un lunch était servi dans la salle d'opérations, trop petite pour contenir les assistants dont une partie est forcée de rester dans les corridors y attenant,

M. le Dr Grall souhaite la bienvenue à M. le gouverneur général par le discours suivant :

Monsieur le Gouverneur général,

Il y a trois ans, à pareille date, jour pour jour, vous vouliez bien présider à la pose de la première pierre de cet hôpital.

Aujourd'hui, vous nous faites l'honneur de consacrer par votre présence sa remise au service hospitalier.

Nous vous en sommes profondément reconnaissants et vous en remercions de tout cœur.

La voilà debout, occupée, cette maison de malades qui, si vous n'aviez pris cette cause en mains, si vous ne l'aviez fait triompher, resterait encore à l'état de projet dans les cartons.

L'œuvre est grandiose, utile entre toutes, vous avez le droit d'en être satisfait, de proclamer hautement votre satisfaction, car elle est vôtre et bien vôtre.

Vous l'avez poursuivie, achevée en dépit d'oppositions, malgré des obstacles qui auraient désarmé une volonté moins agissante, moins sûre d'elle-même et du lendemain.

Vous en trouvez la récompense dans la conscience de la grandeur du service rendu, dans la gratitude de tous les Français du Tonkin, de nos soldats, de leurs chefs militaires, des familles.

Combien de fois avec nos malheureux malades de la Citadelle qui, eux aussi, malgré leur éloignement vous sauront grand gré, M. le gouverneur général, et grand merci d'avoir évité à leurs successeurs les souffrances qu'ils ont eu à endurer; combien de fois avons-nous appelé de nos vœux la réalisation de ces plans toujours à l'étude et toujours ajournés.

Qu'il soit permis à l'un des médecins qui ont le plus longtemps servi dans ces vieilles masures des magasins à riz de la province, de porter témoignage que la réalité dépasse nos espérances.

Hôpital de 300 lits de malades européens, maisons de santé où officiers, fonctionnaires, colons, femmes et enfants trouveront une hospitalité large et riante, cet établissement réunit tous les avantages : emplacement de choix sur un fleuve toujours varié d'aspect et toujours animé, largeur des espaces, confort des installations et des aménagements, multiplicité des dépendances, et surtout (condition capitale dans un pays à température extrême) aération et ventilation assurées aux jours les plus chauds de l'été du Tonkin,

Malgré tous ces bénéfices, malgré l'adjonction des magasins généraux du service hôpitaux, malgré l'adjonction d'un service spécial d'isolement, ces constructions ont été menées à bien dans des conditions de temps et d'économie qu'on réalise rarement, même en Europe.

Le prix de revient du lit est inférieur à 5.000 francs, chiffre que, dans un programme classique, la société d'hygiène et de médecine publique a adopté comme prix de base. Les plans ont été établis par le service de l'artillerie. Les travaux ont été exécutés à l'entreprise par un colon tonkinois sous la direction éclairée et compétente de MM. les colonels Bertin, Houex de Labrousse, de Nays-Candau, avec la collaboration active de deux officiers que j'ai le devoir de ne pas oublier parce qu'ils ont particulièrement mérité des malades : MM. le capitaine Frichelet et le garde d'artillerie Legall. Le monument est debout, achevé, à nous de vivifier l'œuvre, d'en tirer le meilleur parti.

Vous pouvez compter, M. le gouverneur général, mon Général, sur tout le dévouement et le concours entier du Corps de Santé dont j'ai honneur d'être ici l'interprète.

Nos prédécesseurs, depuis MM. Rey, Drioux, Dujardin-Beaumetz, Friocourt, les premiers directeurs du service jusqu'à M. le médecin en chef Illy, le dernier venu, quelque médiocres que fussent les ressources dont ils disposaient; quelque difficiles et douloureuses que fussent les circonstances, ont su grandir leur effort à la hauteur de la tâche à remplir ; héritiers de leurs traditions, nous ne faillirons pas au devoir : médecins, administrateurs, religieuses, sœurs de charité, si dévouées au lit des malades, en même temps que maîtresses de maisons si parfaites de nos demeures hospitalières.

À M. le gouverneur général,

À l'hôpital Lanessan.

M. le gouverneur général prononce, au milieu de l'attention de l'assistance, un discours, comme toujours improvisé, et dont nous regrettons de ne pouvoir donner le texte exact, car jamais M. de Lanessan n'a été mieux inspiré.

En me remerciant, dit-il. M. le chef du service de santé m'oblige de rappeler que si, comme il l'affirme, c'est moi qui ai fait ce magnifique hôpital, c'est lui qui l'a fondé ; car je n'ai pas oublié les luttes qu'il a soutenues jadis lorsqu'il était question de placer le nouvel édifice non sur le bord de l'eau, mais dans l'intérieur de la Citadelle.

C'est grâce à de lumineux rapports, à des arguments irréfutables que j'ai pu, en arrivant au Tonkin, arrêter définitivement l'emplacement actuel, situé près d'une eau courante, au grand air, dans toutes les conditions d'hygiène et de salubrité possibles.

Il est donc juste aujourd'hui, après avoir été pendant si longtemps à la peine, que M. le Dr Grall ait sa part des honneurs et des félicitations.

En considérant comme son premier devoir de gouverneur général la création d'un asile où ceux qui souffrent et dont la saute est épuisée peuvent recevoir tous les soins que nécessite leur état, M. de Lanessan s'est souvenu que, lui aussi, avait jadis tenu un emploi modeste, mais non oublié, dans le corps des médecins de la marine où il a encore sa place.

Il rappelle les difficultés financières avec lesquelles il se trouvait aux prises lorsque l'on commençait les premières assises de la construction nouvelle : on n'avait pas les capitaux nécessaires ; plus tard, ils sont venus et seront suivis de ceux dont il s'est assuré le concours et qui vont permettre de donner l'essor à tous les grands travaux si impatiemment attendus depuis si longtemps par la colonie.

Grâce aux efforts de chacun : médecins, ingénieurs, officiers, entrepreneurs, nous sommes dotés maintenant d'un établissement hospitalier pouvant donner asile non seulement à nos soldats mais dans lequel sont réservées des salles spéciales pour les femmes, les enfants et les colons. Cet hôpital modèle, affirme M. de Lanessan, est certainement le plus beau, le plus vaste, le mieux outillé de tous ceux que, malheureusement, j'ai dû visiter dans tous les pays d'Orient.

Il félicite la direction de la santé, le commandant de l'artillerie, les médecins, les officiers qui ont collaboré à cette œuvre remarquable **et tout particulièrement M. Guillaume, présent dans la salle, et qui en avait l'entreprise** ⁴.

Il rend hommage aux femmes de devoir qui apportent chaque jour au personnel médical leur concours si dévoué dans les soins à donner aux malades ; et dit-il, puisque parmi les droits que m'a accordés la confiance du gouvernement, j'ai celui de pouvoir décerner directement certaines récompenses, je veux aujourd'hui attacher à la poitrine de M^{me} a supérieure des sœurs de l'hôpital celle croix de commandeur du Dragon d'Annam, bien méritée par de longues années de dévouement. »

La bonne sœur, que M. le chef de la santé avait, sous un prétexte de service, retenue dans la salle, tandis que les autres sœurs infirmières se tenaient modestement à l'écart, ne s'attendait nullement à voir cette distinction, qui honore en même temps la communauté qu'elle dirige.

Aussi est-elle vivement émue lorsque M. le gouverneur, aidé par une dame, lui noue autour du cou la cravate qui retient les insignes, et les applaudissements éclatent lorsque M^{me} de Lanessan vient embrasser la digne supérieure qui reçoit aussi les félicitations de tous les assistants.

M. de Lanessan, prenant une coupe de champagne, porte à la santé de M. le chef du service de santé, qui répond en buvant à son tour à M^{me} de Lanessan et aux dames présentes.

M. le gouverneur général ajoute :

⁴ Avec pour employé [Marius Borel](#), le futur planteur de café.

« Permettez-moi de faire un vœu : c'est de voir un jour cet hôpital, qui contient de la place pourtant de monde, vide de malades et devenir complètement inutile. »

Puis on se sépare. La fête des malades commence et, grâce à la générosité de M. le gouverneur général, nos troupiers en traitement défilent, salle par salle, devant les tables servies, et sablant le champagne, croquant des bonbons, humant cigares et cigarettes, portent un toast à leur santé réciproque.

Il y a eu de la joie pour tout le mondé : Pour M. le gouverneur général, heureux de voir son œuvre achevée et vivante, pour les médecins, heureux de voir leurs efforts encouragés, et, grâce à cette belle organisation, devenir plus fructueux ; pour les assistants qui se disaient qu'aux jours d'épreuve la maladie serait moins dure dans de tels lieux et parmi tant de confort, et pour les soldats qui, dans le réveil de leur santé, jouissaient avec un plaisir d'enfants de gâteries de cette fête et appréciaient comme il le convient la sollicitude des organisateurs qui avaient pensé à eux

INDO-CHINE
(*Le Journal des débats*, 23 décembre 1894)

Hanoï, le 23 décembre.

M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, a inauguré solennellement l'hôpital d'Hanoï..

Hanoï
OBSÈQUES DE M. CHAVASSIEUX
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 juin 1895, p. 1, col. 2-5)

..... Les cordons du poêle étaient tenus par M Bouloche, résident supérieur ; M. le colonel commandant l'artillerie ; M. Lacaze, 1^{er} adjoint ; M. Delrieu⁵, médecin chef de l'Hôpital ; M. de Montfort, commissaire général ; et M. Ducos. procureur général.

INDO-CHINE
(*Le Journal des débats*, 29 juin 1895)

M. de Lanessan publie dans le *Figaro* un long article où il défend son administration contre un grand nombre de griefs qui ont été formulés récemment par un collaborateur du *Figaro*.

M. de Lanessan dément d'abord les bruits, que nous avons démentis nous-mêmes, d'après lesquels M. Rousseau demanderait à rentrer en France, trouvant impossible la situation que son prédécesseur lui a léguée. M. de Lanessan affirme qu'il était, au moment de son départ, en très bons termes avec le nouveau gouverneur général auquel il a donné des conseils sur divers sujets et il ajoute que sa retraite, aujourd'hui,

⁵ Marie-Louis-Joseph-Georges Delrieu (et non *Delrieux*) (Basse-Terre, Guadeloupe, 16 mars 1862-18 août 1951) : au Tonkin du 15 mars 1891 au 1^{er} mai 1894. Chef du service de santé au Dahomey (7 octobre 1901), en Cochinchine (janvier 1902), en Annam et au Tonkin (1904-1905). Chevalier (31 déc. 1907), puis officier de la Légion d'honneur (12 juillet 1916) : médecin principal de 2^e classe, médecin divisionnaire d'une division d'infanterie.

serait, dit-il, « très fâcheuse ». Puis M. de Lanessan s'explique sur quelques points précis. Il donne notamment des détails sur la piraterie et affirme qu'il a cherché à la réduire en traitant avec les pirates dans le but d'éviter toute nouvelle opération militaire.

« Les faits signalés par votre collaborateur, ceux qui se sont produits récemment à Bac-Ninh, où trois Français ont été tués par des pirates au beau milieu de la ville, d'autres faits encore et l'annonce qui nous parvient d'une diminution notable dans la rentrée des impôts, me permettent de croire que mon système, sans être parfait, valait mieux que les expéditions militaires auxquelles on vient de se livrer et que les exécutions en masse que je me faisais un devoir d'interdire.

Votre collaborateur affirme que les pensions payées aux chefs pirates vidaient à ce point les caisses du protectorat que les « travaux de construction de l'hôpital d'Hanoï étaient interrompus, et que tous les crédits disponibles étaient affectés à la construction d'un palais pour le gouverneur général et son entourage ».

La vérité est que l'hôpital d'Hanoï, commencé par moi à la fin de 1891 — on discutait depuis cinq ans sur le lieu où il faudrait le bâtir —, n'a jamais vu se produire la moindre interruption dans ses travaux. Lorsque le service de santé me pria de l'inaugurer, le 22 décembre 1894, en lui donnant mon nom, il était occupé depuis cinq mois. Il a coûté plus de 3 millions de francs, et il a été payé avec les plus-values du budget local. »

Voici maintenant ce que dit M. de Lanessan au sujet des travaux publics, marchés passés, etc. :

« Parlerai-je des monopoles qu'on me reproche d'avoir concédés ? Bien loin d'en créer, je les ai tous détruits, ou peu s'en faut, tant au Tonkin que dans l'Annam, au Cambodge et en Cochinchine. Quant aux « concessions et marchés qui, d'après votre collaborateur, ont lourdement grevé le budget de la métropole », je me bornerai à prier qu'on cite un seul de ces actes — et je n'ai pas hésité à les signer toutes les fois que l'intérêt de la colonie et celui de nos compatriotes l'exigeaient —, qui grève d'un seul centime le budget métropolitain.

Tous les travaux que j'ai fait faire ont été et doivent être payés par le protectorat, même les hôpitaux, les casernes et autres bâtiments militaires qui, pour toutes les autres colonies, incombent à la métropole. Il en est de même du chemin de fer de Langson et des autres railways que j'avais préparés.

INDO-CHINE
(*Le Journal des débats*, 30 juillet 1895)

Il existe dans nos colonies un état d'esprit qui est vraiment singulier. Dès que là moindre crise survient chez elles, dès qu'elles ont à surmonter la moindre difficulté, au lieu de faire un effort personnel, elles se tournent vers la mère-patrie et réclament son assistance et surtout son argent. Nos caisses sont considérées comme inépuisables, et nos compatriotes d'outre-mer estiment que les quelques millions qu'on leur enverrait, dans des circonstances qui se renouvelleraient fréquemment, n'appauvriraient pas la Métropole. Que notre budget soit en déficit, qu'on augmente les charges du contribuable français, de cela ils n'ont souci : ils ont besoin d'argent, et c'est le devoir de la France de leur en donner. Voici un exemple, qui nous arrive du Tonkin. Cette année, l'été est particulièrement dur en Indo-Chine les chaleurs sont très fortes et l'état sanitaire s'en ressent ; de plus, le choléra qui sévit en certains points des mers de Chine aurait, dit-on, fait quelques victimes au Tonkin et parmi elles des malades, probablement très débilités, qui étaient en traitement à l'hôpital d'Hanoï. Est-ce le choléra qui a causé ces décès ou quelque autre affection ? On ne le sait pas exactement. Cependant, un journal local n'hésite pas à déclarer que l'hôpital d'Hanoï

est infecté et qu'il n'y a qu'une mesure à prendre : le reconstruire hors la ville. Peut-être eût-il été plus judicieux, quand on a construit ce bel hôpital, de choisir un emplacement différent mais il existe et a coûté plusieurs millions.

D'autre part, il est parfaitement aménagé et il est peu probable qu'il soit devenu en si peu de temps le nid à bacilles cholériques dont on nous parle. L'auteur de la proposition de déplacement ne se fait, d'ailleurs, pas d'illusions ; il sait très bien que le budget du protectorat n'est pas dans une situation brillante, qu'il a grand peine à nouer les deux bouts, si même il le fait. Aussi ne s'adresse-t-il pas au gouvernement général ; il passe outre et invite la Métropole à faire les fonds de la reconstruction de l'édifice. « Ce sont, dit-il en substance, des Français qu'on soigne dans cet hôpital ; la mère-patrie a la responsabilité de leur santé ; à elle de prendre des mesures en conséquence. Elle est assez pourvue de capitaux pour le faire. » C'est une solution commode. Mais, avant d'y songer, ne devrait-on pas examiner s'il n'y a pas quelques améliorations à apporter dans les aménagements de l'hôpital de Hanoï, si tant est qu'il soit un foyer d'épidémie, ce dont nous doutons fortement ?

[Mesquinerie]
(*Le Gaulois*, 30 août 1895)

On mande d'Hanoï que, par arrêté du gouverneur général de l'Indo-Chine, il a été décidé que l'hôpital qui portait le nom d'Hôpital de Lanessan s'appellera désormais Hôpital militaire.

L'EMPRUNT DU TONKIN
(*Le Temps*, 27 janvier 1896)

[...] Qu'a dit hier M. Armand Rousseau [devant la Chambre des députés] ? Qu'à son arrivée au Tonkin, il avait trouvé des travaux engagés en dehors des prévisions budgétaires pour près de 200.000 piastres, soit plus de 500.000 francs.

« J'ai poursuivi les travaux engagés ; j'estime que j'aurais commis un acte de mauvaise administration en ne les continuant pas, attendu que toute suspension pouvait nous attirer des demandes d'indemnité de la part des entrepreneurs et que, du reste, ces travaux répondraient à des besoins certains et urgents. **J'ai même ouvert un crédit important pour l'achèvement d'une construction d'une utilité incontestable, l'hôpital d'Hanoï.** J'ai été plus loin : j'ai engagé des dépenses nouvelles. Je le déclare très franchement : je me suis trouvé en présence d'un rapport du chef du service de santé m'exposant que l'infirmerie de Lao-Kai était un véritable cimetière ; les hommes qu'on y expédiait y mouraient par suite des conditions insalubres de l'installation. Un projet de reconstruction a été dressé, approuvé. J'en ai ordonné l'exécution.

Je reconnais que c'est là un état de choses irrégulier, justifié seulement par les nécessités impérieuses en présence desquelles nous nous sommes trouvés placés et que l'autorisation que — j'en ai la confiance — vous nous donnerez d'emprunter fera cesser définitivement.

Il est presque impossible, dans un établissement nouveau, dans une colonie nouvelle, où il n'existe rien encore, qu'une situation pareille ne se produise pas. C'est pour cela que les dépenses de premier établissement sont une des choses auxquelles on devrait le plus penser dès la création d'une colonie. » [...]

Hanoï
M. AUMOITTE

AUMOITTE (Achille-Antoine)(Paris, 27 mars 1848-Hanoï, 29 août 1896) :
fils de Jacques-Antoine Aumoitte et de Zoé-Anatolie Lheureux.
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 septembre 1896)

Dimanche matin, la population européenne de Hanoï, presque tout entière, accompagnait M. Aumoitte, vice-président de 1^{re} classe, décédé vendredi soir à 10 heures et demie, à sa dernière demeure.

M. Aumoitte était rentré de son congé en France il y a quelque temps et n'avait pas pu remettre entièrement sa santé pendant son séjour dans la mère-patrie. Aussi, dès son retour parmi nous, l'influence du climat, à laquelle vinrent s'ajouter les chagrins provenant de déceptions qui auraient dû lui être épargnées, ne tardèrent pas à envenimer son état.

Ce n'est pas le moment aujourd'hui d'insister sur tout ce qu'a souffert cet excellent et sincère ami durant les derniers mois de sa vie ; nous reviendrons sur ce sujet lorsque sa cendre aura eu le temps de se refroidir, et alors que les esprits de ceux auxquels il confia ses dernières souffrances morales se seront suffisamment calmés pour pouvoir sans passion traiter un aussi délicat sujet.

Comme l'a fort bien dit M. le secrétaire général, dans son discours, M. Aumoitte a été terrassé par la maladie, *malgré les soins les plus touchants qui lui ont été prodigues par M. le docteur Delrieu et par le personnel médical de l'hôpital de Lanessan*.

La biographie de M. Aumoitte a été trop clairement retracée dans le discours de M. le Directeur des Affaires civiles pour que nous ayons besoin d'y revenir. Nous voudrions toutefois ajouter à la phrase de M. Luce, où il parle de la dispense du service militaire qui lui avait été accordée en 1868 comme soutien de veuve, qu'en 1870, M. Aumoitte tint à honneur de servir la patrie et de faire son devoir de citoyen en s'engageant volontairement, à Paris, dans le 6^e bataillon de mobiles.

Sur sa tombe, et entourés de nombreux amis, camarades et collègues du défunt, MM Fourès, secrétaire général, et Luce, directeur des Affaires civiles et politiques, ont prononcé, au nom de M. le gouverneur général absent de Hanoï, et de M. Domergue, trop ému pour prendre la parole, les discours suivants, écoutés par la foule des assistants avec le plus grand recueillement.

M. Fourès, s'approchant de la tombe, a prononcé, très ému, les paroles suivantes :

« Au nom de M. le gouverneur général et, aussi, en mon nom personnel, je dis un dernier adieu au fonctionnaire honnête, laborieux et énergique que fut M. Aumoitte.

« Il me demandait, il y a encore peu de jours, d'être chargé de la direction de la province Muong, d'être envoyé à Cho-Bo, où tant des nôtres ont déjà succombé, il se préparait à se rendre à son poste quand la maladie l'a terrassé.

Il avait été proposé, au 14 juillet dernier, pour la grade de résident de 2^e classe, sa nomination était certaine.

Celui que nous regrettons aujourd'hui, est mort victime de son attachement à la colonie. Il était à la veille de prendre sa retraite, mais il ne pouvait s'arracher à ce pays qui le tient maintenant, hélas, tout entier et pour toujours.

L'Indo-Chine perd un serviteur fidèle, un fonctionnaire consciencieux, attentif à ses devoirs.

« Adieu, Aumoitte ! Que la terre vous soit légère ! »

Puis M. Luce, directeur des Affaires civiles, a lu le discours dont voici le texte :

« C'est au nom des collègues de M Aumoitte et de ses camarades anciens et nouveaux du corps tout entier des résidences que je viens aujourd'hui, à la place de M. le résident de Hanoï, qui, il y a quelques jours à peine, était encore son chef, mais auquel l'émotion empêche de prendre la parole, vous retracer brièvement sa carrière si bien remplie et lui adresser quelques paroles d'adieu.

« M. Aumoitte, né en 1848, servait l'État français depuis 1866. En 1868, il était dispensé du service militaire comme unique soutien de sa mère, veuve à cette époque, et pour laquelle il a toujours été excellent fils comme vous l'avez tous connu excellent père pour l'enfant qu'il laisse aujourd'hui presque seul au monde et qui était l'objet de ses plus vives et constantes préoccupations.

De 1868 à 1872, M Aumoitte était employé à la bibliothèque Nationale à Paris.

Dans les premiers mois de 1871, il arrivait en Cochinchine comme secrétaire titulaire de 2^e classe à la direction de l'Intérieur ; mais il restait un an à peine dans notre colonie et le 1^{er} août 1875, il était nommé chancelier du consulat français établi à Hanoï à la suite du traité de 1874 conclu entre la France et l'Annam.

De 1875 à 1884, il occupe les fonctions de chancelier de consulat à Hanoï et à Haïphong, sous les ordres des premiers administrateurs français venus de Cochinchine au Tonkin. C'est à cette époque qu'il fit son voyage de reconnaissance de Haïphong à Lang-son, dont la relation et l'itinéraire furent d'un précieux secours aux commandants militaires qui, plus tard, durent entreprendre ce même voyage dans des conditions toutes différentes et en achetant si chèrement chaque partie du chemin parcouru.

En 1884, au moment où le commandement militaire commençait à se préoccuper de l'organisation, sous un régime normal, de la partie du Tonkin qui pouvait être administrée pacifiquement, M. Aumoitte fut envoyé à Haïphong comme sous-résident.

Il faisait encore partie, à cette conque, du cadre des administrateurs de Cochinchine et avait obtenu le grade d'administrateur stagiaire le 20 juillet 1884.

C'est alors seulement qu'il fait un premier congé de 9 mois, à l'expiration duquel il revint au Tonkin et fut de nouveau affecté au poste de Haiduong.

Je me rappelle l'y avoir vu dans les premiers mois de 1886, pendant un voyage d'inspection fait par notre premier résident général Paul-Bert, que j'avais l'honneur d'accompagner et de servir.

Le résident de Haïphong avait à ce moment-là haute direction des deux provinces de Haiduong et Haïphong et une assez lourde part de responsabilité, car Haiduong était encore profondément troublé. Mais c'était le fonctionnaire en sous-ordre à Haiduong même qui avait le plus gros fardeau de soucis immédiats et, en réalité, le poste le plus difficile, qui pouvait devenir le plus dangereux.

Les installations de cette période de début étaient toujours rudimentaires et très souvent insuffisantes, le travail était dur, les préoccupations constantes.

M Aumoitte était déjà fatigué par son long séjour de l'Indo-Chine et n'a jamais joui depuis d'une santé bien florissante.

Il fut ensuite remis, pendant quelque temps, à la disposition du gouvernement de la Cochinchine comme administrateur stagiaire.

Mais il revint bientôt au Tonkin et, en 1888, il servait à Nam-dinh en qualité de vice-résident en sous-ordre. Puis il fut nommé chef de poste à Tuyêñ-quang et à Lang-son, de 1889 à 1891, au moment où ces provinces se trouvaient placées sous leur régime normal d'administration civile française et indigène.

Lorsqu'une nouvelle organisation des territoires militaires retira ces provinces à l'administration civile, M. Aumoitte fut de nouveau envoyé à Nam-dinh pour y servir en sous-ordre.

Il reçut ensuite la direction de la province de Nam-dinh, en 1894, et c'est à ce moment qu'il eût la douleur de perdre sa femme, épuisée, elle aussi, par un trop long et trop pénible séjour colonial.

À la suite d'un congé qu'il prit en 1895 pour rétablir sa santé déjà très compromise et installer en France son fils auprès de sa vieille mère, Aumoitte revint au Tonkin, il y a quelques mois à peine, et fut momentanément placé en sous-ordre à la résidence de Hanoï.

Il allait la quitter pour prendre, sur sa demande, la direction de la province Muong de Cho-Bo, lorsqu'une nouvelle et subite attaque de la maladie qui vient de l'emporter le terrassa brusquement et nécessita son transfert à l'hôpital de Hanoï, d'où il ne devait sortir que pour être conduit aujourd'hui à sa dernière demeure.

M. Aumoitte avait 48 ans déjà et 30 ans de services, dont 24 passés en Indo-Chine.

Il aurait pu, depuis plusieurs années, prétendre à une pension de retraite largement méritée. Mais il avait toujours ses charges de famille auxquelles il voulait faire face au détriment de propres forces, et l'on peut dire qu'il est mort à la peine comme tant d'autres administrateurs de Cochinchine et quelques-uns au Tonkin, pionniers des premières années d'occupation, qui se donnent corps et âme à la nouvelle patrie et qui n'auront pas la satisfaction de la voir faite grande et forte en résultat accumulé de leurs fatigues, de leurs labeurs et de leurs existences.

Adieu, Aumoitte, au nom de tous les fonctionnaires de notre administration. En leur nom aussi, j'adresse à la malheureuse vieille mère et au pauvre petit orphelin l'expression de notre plus vive et affectueuse sympathie, bien que de semblables consolations ne peuvent être qu'un faible soulagement à un pareil malheur. »

M. Aumoitte laisse en France un fils de 11 ans et une sœur dont il était le soutien dévoué.

Nous leur présentons nos bien sincères sentiments de condoléance.

HANOÏ
La question du pain
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 septembre 1896)

La question du pain, tant à l'hôpital qu'en ville, doit, à notre sens, être posée devant le public.

D'une façon générale, on ne comprend pas que le pain de l'hôpital et le pain de soupe ne soient pas, à Hanoï, comme dans toutes les grandes villes de France, fournis par un boulanger civil, bien entendu après adjudication. Si cette adjudication pouvait permettre l'établissement d'un quatrième boulanger, nous en serions fort aises pour notre part. Enfin, nous voyons peu comment *on s'acharne à faire fabriquer le pain par des soldats qui rendraient plus de services à apprendre l'exercice qu'à préparer un pain que la commission de l'hôpital est obligée de refuser*.

Cela dit, nous voulons faire remarquer que le pain, que nous mangeons, nous est compté dix cents les 250 grammes et, par suite, quarante sous annamites ou un franc trente centimes le kilo, sous prétexte qu'il constitue un pain le fantaisie. Or, ce prix est très élevé pour les colons qui ne sont pas très heureux. Nous croyons être leur interprète en demandant pour eux la création d'un pain de ménage qui serait vendu à la livre et au kilo.

NOTRE SÉCURITÉ HYGIÉNIQUE
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1897)

.....

La peste sévit avec rage à Bombay et menace le Nord de l'Inde. Du côté de Canton, on s'émeut aussi et Hongkong se met à trembler. La Chine, qui connaît l'œuvre accomplie par le docteur Yersin tant à Canton qu'à Amoy, qui a pu constater, elle, les cures miraculeuses opérées, demande que notre compatriote vienne prendre la direction d'un institut Pasteur qu'elle se charge de fonder. Et voyant cela, les bons Anglais se démènent, comprennent qu'ils se sont laissés distancer et de beaucoup, et qu'il est temps d'agir pour regagner le terrain perdu.

Et comment agissent-ils ? Un peu à la diable, en gens pressés, ahuris, qui ne savent pas trop ce qu'il faut faire, mais qui comprennent qu'il faut, sans tarder, faire quelque chose. Cela n'a rien de surprenant du reste, car les conditions sanitaires sont loin d'être bonnes là-bas. Leurs derniers journaux nous apprennent que la variole y a éclaté avec une intensité telle qu'il a fallu vacciner au plus vite — *with all possible despatch* — les habitants du district de *East-Point*. Huit Européens avaient déjà été pris par le mal.

Nous trouvons une autre preuve du désarroi dans lequel se trouve le service médical à Hongkong, en voyant de quelle façon les journaux annoncent la visite faite au Tonkin par le médecin en chef de la garnison — *surgeon colonel* — M. Evatt. Ils nous disent que cet éminent praticien se rendrait ici pour obtenir des informations sur la méthode curative du docteur Yersin et aussi pour se procurer le sérum contre la peste bubonique. Or M. Evatt, aussi bien que le gouvernement de Hong-Kong, savait fort bien que ce n'était pas à Hanoï qu'il fallait venir pour recueillir ces renseignements. Qu'il fallait, au contraire, les chercher sur les lieux où le docteur Yersin avait opéré ses cures, à Canton, à Amoy. C'est du reste ce qu'a fait M. le docteur Evatt avant de venir parmi nous. Il savait également que ce n'était pas ici qu'il aurait pu se procurer le précieux sérum, le docteur Yersin ayant disposé du peu qui lui restait, en faveur des missionnaires d'Amoy et des pestiférés de Bombay avant de s'embarquer pour l'Europe. Si donc M. le docteur Evatt venait ici, c'était probablement pour se rendre compte de quelle façon les services médicaux fonctionnent chez nous. Et sous ce rapport, il a été pleinement édifié. Dès son arrivée, la semaine dernière, il a visité, — oh ! très *incognito* — l'hôpital de Lanessan, dont MM. le docteur Dargin⁶ et le pharmacien Pognan lui ont montré les moindres détails. Sa visite fort minutieuse faite, il a déclaré à ses ciceroni qu'il avait été émerveillé de ce qu'il venait de voir et que notre hôpital était certainement l'établissement médical le plus complet, le plus important, le mieux outillé qui existât en Extrême-Orient et n'a pas tari en éloges. Il n'a formulé qu'une seule critique, bien anglaise celle-là : c'est qu'il n'y a pas de salles à manger. Peut-être aussi, s'il s'y fut trouvé à l'heure des repas, aurait-il jugé que le *roastbeef* n'était pas assez saignant.

INFORMATIONS (*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1899)

C'est avec un véritable plaisir que nous avons appris le retour parmi nous de M. le docteur Pethellaz⁷ qui vient prendre la direction de l'hôpital de Hanoï.

⁶ Jean-Gabriel Dargein (et non *Dargin*) (Rochefort, Charente-Inférieure, 22 décembre 1871-Toulon, ca 8 août 1940) : fils de Jean Valentin Dargein, 43 ans, journalier, et de Jeanne Marie Cassériou Palu. Marié en 1901 avec Jeanne-Louise Boué. Médecin de 2^e classe de la Marine au Haut-Laos (28 décembre 1895 jusqu'au 17 septembre 1896), puis à Hanoï (jusqu'en janvier 1898). Commandeur de la Légion d'honneur du 24 déc. 1931 : médecin général commandant l'École de santé de Bordeaux.

⁷ Angel Balthazar François Joseph Pethellaz : né à Lanslebourg (Savoie), le 13 juillet 1852. Médecin-chef de l'hôpital Lanessan de Hanoï (1899), directeur p. i. de la santé en Annam-Tonkin (22 août 1900), rapatrié (1907), retraité (1908), directeur de la maison de convalescence du Mont-des-Oiseaux sur les hauteurs d'Hyères (1910), acteur de la relance de la station thermale de Brides-les-Bains (Savoie) (1918). Officier de la Légion d'honneur : médecin principal de 1^{re} classe des troupes coloniales (6 août 1907).

Le docteur Pethellaz est loin d'être un inconnu pour les vieux Tonkinois.

Son premier séjour au Tonkin date de la conquête. Il y passa les années 1884-85-86 comme médecin de 2^e classe.

Il y revint en 1891-92-93 comme médecin de 1^{re} classe, resta à Hanoï pendant quelque temps et fut ensuite détaché à la [commission d'abornement](#).

L'année 1897 le voit revenir pour un troisième séjour. Cette fois, il est médecin principal. On le désigne pour l'Annam où il ne tarde pas à être apprécié comme il l'a été au Tonkin. Il installe un hôpital indigène [à Hué ?] et y consacre tout son temps disponible.

Il réunit autour de lui tous les médecins indigènes qu'il peut trouver et donne ses soins aux malades devant eux, leur prodiguant leçons et conseils.

Il est ainsi arrivé, à force de dévouement inlassable et de persévérance, à former une dizaine de médecins indigènes passablement instruits.

M. le docteur Pethellaz était, en même temps, médecin de la Cour et de la légation de Hué.

Un décret du 8 juin dernier vint récompenser ses efforts, et nouveau promu, il fut désigné comme médecin-chef de l'Hôpital de Hanoï en remplacement de M. le docteur Rangé qui a pris la direction du Service de Santé.

RÉUNIONS ET SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ AMICALE DES SAVOISENS (*L'Avenir du Tonkin*, 21 septembre 1899)

Dr Pethellaz, médecin chef de l'hôpital de Hanoï, président ;

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES (*Le Temps*, 14 janvier 1903)

Le médecin principal de 2^e classe Bron-Duclaud, médecin chef de l'hôpital de Hanoï, est nommé directeur par intérim du service de santé de la Cochinchine.

TONKIN

Une pétition (*La Politique coloniale*, 11 septembre 1903)

On lit dans le *Petit Tonkinois* la pétition suivante dont son directeur, M. Jollivet ⁸, a pris l'initiative.

« À messieurs les membres de la Chambre des députés,

⁸ Guillaume Jollivet (1850-1905) : docteur en droit et en médecine, ancien médecin municipal de Hanoï, fondateur du *Petit Tonkinois* (1900-1905). Eut des obsèques civiles.

Les soussignés appellent respectueusement votre attention sur la nécessité de rendre effective aux colonies, et plus particulièrement au Tonkin et à Hanoï, la laïcisation des établissements de l'État qui doivent rester neutres.

« Ils portent à cet effet à votre connaissance que, malgré les circulaires des ministres de la Marine et des Colonies, l'hôpital militaire, seul hôpital de notre ville, est resté aussi catholique et aussi propagandiste que par le passé. L'aumônier est encore logé dans l'hôpital. Les emblèmes religieux sont encore placés en évidence et aucune mesure de remplacement progressif des sœurs n'a été prise.

« Cet état de choses est préjudiciable à la santé publique aussi bien qu'à la liberté des malades. Les sœurs hospitalières, bien que subordonnées hiérarchiquement aux médecins du corps de santé, les dominent en fait et sont maîtresses de l'hôpital, pour le plus grand profit d'une œuvre de propagande catholique effectuée par tous les moyens. Le temps qu'elles lui consacrent est perdu pour les soins donnés aux malades et pour la prise des mesures antiseptiques. Dans le service des accouchements, nombre de dames et d'enfants ont trouvé la mort et, après avoir caché plusieurs fois que la fièvre puerpérale avait éclaté dans la salle d'accouchements, l'Administration a été forcée d'avouer la dernière en déclarant qu'aucune dame française n'y serait admise pendant un certain temps. Tous ces faits seront peut-être niés ou atténués par les autorités de la colonie, mais leur existence est certaine et l'on en trouve la révélation dans les journaux indépendants de la colonie.

« Malgré cette situation, le Gouvernement général ne fait rien, par suite des influences religieuses qui s'exercent autour de lui. Les journaux inféodés au catholicisme soutiennent audacieusement que les sœurs ne peuvent être remplacées parce qu'elles coûtent moins cher que les infirmières laïques qui ne pourraient soigner avec le même dévouement.

« Sans discuter avec eux, nous nous permettrons de rappeler à la Chambre, qu'en ordonnant la laïcisation des hôpitaux, elle n'a eu en vue que d'assurer la liberté de conscience des malades et des mourants et d'obtenir une modification des idées publiques sur le rôle réciproque de l'État et de l'Église. Subordonner l'application de ces idées à l'équilibre d'un chapitre du budget colonial ou local serait retarder indéfiniment des mesures à appliquer sans délai.

« En conséquence, les soussignés vous demandent de ne point faire réitérer au Gouvernement de la colonie un ordre qu'il ne serait peut-être pas en mesure de faire plus exécuter que le premier : mais d'envoyer d'urgence un certain nombre d'infirmières laïques qui devraient être logées dans la maison qu'habite actuellement l'aumônier et de renouveler chaque année pareil envoi pour amener la disparition progressive des sœurs de l'hôpital d'Hanoï et, plus tard, de tous les hôpitaux du Tonkin.

« Veuillez agréer l'assurance de nos sentiments profondément respectueux. »

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 janvier 1904, p. 2, col. 4)

Mutations

Le docteur Bouysson ayant été désigné pour prendre le service à l'hôpital de Quang-yên, nous avons eu le plaisir de voir à Hanoï M. le docteur Reboul, précédemment attaché à cet établissement, qui vient à l'hôpital de Lanessan prendre le service auquel il est appelé par son grade et son ancienneté.

Nous sommes doublement heureux, comme Hanoïen et comme camarade, de lui souhaiter la plus cordiale bienvenue.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juin 1905, p. 2, col. 1)

À l'hôpital. — Depuis quelques mois, un concert de mécontentement s'élève parmi la population européenne de notre ville au sujet des traitements que l'on suit à l'hôpital. Quels sont les responsables d'un tel étal de choses ? Nous laissons à d'autres le soin de rechercher les coupables.

Toujours est-il que nous avons reçu la visite de plusieurs de nos compatriotes qui, en leur nom propre ou au nom d'un des leurs ou de leurs amis qui avaient suivi pendant quelques jours traitement à l'hôpital de Lanessan, sont venus nous présenter des doléances Justifiées, nous semble-t-il.

La nourriture est détestable (les menus sont composés d'une façon invraisemblable pour des malades en traitement ou en convalescence) : viande détestable, légumes indigestes agrémentés de sauce ou d'un brouet plus ou moins appétissant ; comme boisson, un vin clairet que ne désavouerait pas le dernier de tous les mastroquets du coin ; pas de *lait frais*, le lait concentré est seul connu à l'hôpital de Hanoï. C'est honteux...

Et nous ne parlons pas du peu de commodités qui existent au point de vue matériel dans le singulier hôpital. Une dame, femme d'un de nos amis, relevant de couches se voit impitoyablement refuser une chaise longue ; une congai nourrice d'un enfant français est obligée de s'asseoir par terre, sur le macadam humide, s'étant vue refuser une chaise ou un fauteuil, et tutti quanti.

Quand donc aurons-nous un hôpital civil, un hôpital à nous, où malades et convalescents ne seront plus traités comme à la caserne, au doigt et à l'œil ?...

Hanoï
(*Le Journal officiel de la République française*, 27 mai 1906)

À l'École de médecine de l'Indo-Chine — Nous apprenons que M le directeur Cassagnou⁹, médecin principal de 2^e classe, médecin chef de l'hôpital d'Hanoï, est chargé, pendant l'absence de M. le docteur Degorce, des répétitions de pathologie à l'école de médecine de l'Indo-Chine. Il aura droit, en cette qualité, à l'indemnité de 50 piastres par mois.

Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1906)

À l'Hôpital. — M. Cassagnou, médecin chef de l'hôpital de Hanoï, étant appelé à remplir les mêmes fonctions à Saïgon, son départ a donné lieu aux mutations suivantes : M. Lemoine de notre hôpital montait le remplacer à Hanoï et était lui-même remplacé ici par M. Clavel, chef de l'hôpital de Quang-Yen. Mais M. Lemoine après avoir remercié le directeur général de la santé de l'honneur qui lui était fait et de la marque de confiance qui lui était donnée, a demandé, vu son état de son santé, à ne pas être déplacé de Haïphong où il est depuis peu. C'est M. Clavel qui, en conséquence, ira prendre la direction de l'Hôpital de Hanoï.

⁹ Jules-Jean-Joseph Cassagnou (et non Cassagnon) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 8 août 1900).

Hanoï.
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1907)

À l'hôpital. — C'est avec peine que nous signalons une négligence grave commise à l'hôpital de Lanessan :

Voici les faits.

Lundi à onze heures, M. Brossar de la Gallière [sic]¹⁰, fondé de pouvoir de la maison Guioneaud, entrait à l'hôpital, sur les instances du docteur Degorce qui constatait chez notre compatriote un cas grave de fièvre typhoïde.

M. Brossar, *transporté* à l'hôpital, ne reçut aucun soin du personnel infirmier préposé à la garde des malades. Il passa, *toute blanche*, la nuit de lundi à mardi, sans personne à ses côtés pour lui donner les soins qu'exigeait son état.

Écœuré de cette façon de procéder, le pauvre malade, dans un accès de fièvre, sans doute, quittait l'hôpital à cinq heures du matin et regagnait son domicile. Il est actuellement soigné, chez lui, par le docteur Degorce et gardé par une sœur, laquelle, dit le malade, vaut quinze infirmiers.

Inutile d'ajouter qu'en raison du caractère infectieux de la maladie, la chambre est consignée aux visiteurs.

La note comique de cette affaire est donnée par le service de santé qui affirme que M. Brossar, en s'évadant, trompa la surveillance de l'hôpital. Pas de commentaires n'est-ce pas.

Mais qu'il nous soit permis d'attirer l'attention du service de santé sur de pareils [ratés] qui pourraient avoir de grosses conséquences pour la santé des malades et pour l'hygiène publique.

Dumas (Raoul)¹¹ : médecin-chef de l'hôpital Lanessan (22 juillet 1907).

Solde et indemnités
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1910, p. 332)

Par arrêté du Gouverneur général p. i. de l'Indochine, conseiller d'Etat, en date du 13 février 1910, M. Legendre¹², médecin major de 1^{re} classe des troupes coloniales en service à l'hôpital de Lanessan, est désigné pour assurer provisoirement les fonctions de directeur du Laboratoire d'hygiène de l'Indochine, en remplacement du pharmacien aide-major de 1^{re} classe H. C. Lambert, rapatrié en congé administratif le 15 janvier 1910.

¹⁰ Charles André Broussard de la Garlière (Bordeaux, le 6 mars 1872-Hanoï, 22 nov. 1912) : marié à Georgette Madeleine Archambeau. Dont : Alice (Bordeaux, 31 janvier 1897-Saint-Brieuc, 18 janvier 1986) et Paulette (Bordeaux, 26 août 1903-Avignon, 1^{er} avril 1990), mariée en 1924 avec Gaston Carisey, garagiste à Hanoï. Passé au service des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan.

¹¹ Jean Hilarion Raoul Saint-Hubert Dumas (Saint-Pierre de la Martinique, 19 juillet 1860-Val-de-Grâce, 30 mars 1932) : ancien directeur de la Santé en Annam, commandeur de la Légion d'honneur.

¹² Jean-Marie-François Le Gendre (fréquemment « Legendre ») : né à Saint-Quay Portrieux (Côtes du Nord), le 28 août 1870. Frère du Dr Aimé Le Gendre, chargé de missions en Chine. Médecin des troupes coloniales. Il se spécialise dans la lutte contre les moustiques au Tonkin, à Madagascar (1913), puis s'attaque aux moustiques maritimes à La Rochelle (*La Croix*, 7 juin 1938). Officier de la Légion d'honneur du 15 janvier 1920.

M. Legendre percevra, à ce titre, l'indemnité annuelle de 2.500 francs prévue par l'arrêté du 23 août 1907 qui lui sera payé sur le budget du Tonkin (chapitre VIII, article 13) à compter du 15 janvier 1910, date effective de son entrée en fonctions.

LA VIE INDO-CHINOISE

(Les Annales coloniales, 17 novembre 1910)

La mort du commandant Rumilly, que nous avons relatée dans un de nos numéros d'octobre, a causé dans toute l'Indo-Chine une émotion considérable.

Nous ne pouvons songer sans tristesse à la veuve du commandant et à ses enfants que l'implacable destin a privés de celui qui assurait leur existence. Nous espérons que M. Klobukowski, gouverneur général, fera le nécessaire pour les mettre à l'abri du besoin et donnera ainsi satisfaction à l'opinion publique.

L'empoisonnement stupide, à Hanoï, le cœur même de notre domaine indo chinois, d'un de nos officiers de la plus haute valeur et du plus brillant avenir, a été l'objet, de la part de nos compatriotes d'Asie, de toutes les suppositions, même les plus fantaisistes qui, malheureusement, ont trouvé écho dans la métropole. À vrai dire, le décès du commandant est entouré du plus profond mystère. L'instruction judiciaire, qui avait abouti à l'arrestation du cuisinier annamite, vient d'être suspendue provisoirement, jusqu'au dépôt du rapport des experts chargés d'examiner les viscères du défunt. Or cette opération va demander trois ou quatre mois environ. Donc, jusque-là, si aucun fait nouveau ne se produit, nous resterons dans le monde des hypothèses.

Sans doute, il se trouvera en France des gens, dont l'état d'esprit pessimiste est parfois guidé par des considérations personnelles, qui s'appliqueront à tirer de cette déplorable mort des conclusions plus ou moins défavorables à notre gouvernement d'Indo-Chine et de nature à le rabaisser aux yeux des Français de France, au risque de discréditer notre domaine colonial asiatique et de nous priver à jamais des bénéfices de son commerce grandissant. Car quoi qu'en pensent certains, la situation de l'Indo-Chine est prospère. L'effort constant produit par nos colons, les travaux publics qu'on y a entrepris et le loyalisme de la plus grande partie des indigènes ont amené un état de progrès qui ne s'arrêtera plus. Nous aurions grand tort, en vérité, de nous désintéresser d'elle, et je parle ici de nos grandes entreprises commerciales, car l'étranger, plus avisé, ne manquerait pas de venir nous remplacer et exploiter lucrativement un domaine que nous aurions conquis et que nous administrerions pour lui. Mais il est présumable que le pays, avec son bon sens naturel, saura faire, au sujet de cette malheureuse mort, la part de la fatalité, et ne jugera pas sur un fait isolé l'état général de la colonie ; au contraire, il continuera à accorder sa confiance, sans laquelle rien de grand ne peut être entrepris, à ceux qui ont reçu de la métropole la mission de travailler au développement économique et social de notre domaine indo-chinois.

[Mort du commandant Rumilly]

(Les Annales coloniales, 8 décembre 1910)

La légende du Dé-Tham reçoit encore un accroc sérieux. On se souvient que certains esprits pessimistes affectaient de reconnaître dans la triste mort du commandant Rumilly la main du fameux pirate. Il n'en est rien ainsi que nous le faisions pressentir récemment. [Le pharmacien-chef de l'hôpital de Hanoï](#) a trouvé dans les viscères du commandant des traces de blanc d'Espagne que le nouveau cuisinier avait employé au

lieu de farine. Or l'analyse de ce blanc d'Espagne a démontré qu'il était mélangé de 40 à 50 % d'arsenic.

Le pharmacien chef, ayant fait prendre chez lui de la poudre à nettoyer l'argenterie, obtint le même résultat. M. le gouverneur général, en présence de cette grave constatation, donna immédiatement des ordres pour que des prélèvements fussent opérés chez tous les négociants européens et qu'on saisît en vertu de la loi du 5 août 1905, à l'arrivée au Tonkin ou au départ de Marseille, les colis de blanc d'Espagne pour tâcher de découvrir l'importateur.

L'analyse des poudres saisies chez quelques habitants a prouvé qu'elles contenaient, elles aussi, de l'arsenic, mais en quantité moindre que celles qui se trouvaient chez le commandant Rumilly et chez le pharmacien en chef.

En attendant la suite de l'enquête, l'hypothèse du crime doit être écartée dès maintenant. La mort du commandant est le résultat d'un accident ; aussi le bêp Baphuc va-t-il prochainement être remis en liberté.

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 juin 1911, p. 3)

Sauvage agression — Un vol de 780 piastres — Dimanche soir, vers neuf heures, M. le docteur Legendre, médecin-major de 1^{re} classe, en service à l'hôpital militaire de Lanessan, se promenait en pousse-pousse sur les bords du fleuve Rouge lorsque, soudain, un individu étendu sur le sol et semblant se traîner péniblement, s'accrocha aux roues du véhicule, implorant aide et secours.

L'honorable praticien donna ordre immédiatement au coolie d'arrêter et se pencha vers celui qui réclamait ses soins.

C'était un malheureux Chinois, paraissant âgé de 40 ans, et qui gémissait tout en montrant les horribles blessures qu'il portait aux jambes, aux bras, aux mains, à la tête, ce qui le faisait apparaître telle une loque ensanglantée.

Comme on n'était pas loin de l'hôpital militaire de Lanessan, M. le docteur Legendre y fit transporter la victime pour qu'on put la panser et lui prodiguer les soins dont elle avait grand besoin. Lundi matin, la police ayant été prévenue, le Chinois fut transporté de l'hôpital militaire à l'hôpital indigène du protectorat, où M. Rechard, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, vint procéder à un premier interrogatoire de la victime. Celle-ci, quoique souffrant beaucoup de ses blessures, donna des renseignements assez précis sur les circonstances de l'agression.

Le Chinois déclara, en effet, se nommer Fang-Thai-Tchang, 45 ans, commerçant né et domicilié à An-Fi (Chine).

Dernièrement, il se rendait à Lao-kay pour effectuer différents achats, lorsqu'il fit connaissance, dans l'hôtel où il était descendu, d'un certain An-Long-Ngoc. Leurs relations se resserrèrent peu à peu, puis Fang-Thai-Tchang décida de poursuivre jusqu'à Hanoï. Son compagnon s'offrit aussitôt à le conduire à Hanoï et lui faire visiter la ville. Le 8 juin dernier, les deux voyageurs débarquaient dans la capitale et descendaient rue du Riz, n° , chez Tyan-wan-Tchi, chef de la maison Kam-Foug. Fang-Tai-Tchang avait avec lui une petite malle renfermant des effets et une somme de 780 piastres.

Il loua une chambre au premier étage du n° 1 de la rue du Riz et s'y installa avec An-luong-Ngoc bien connu dans la maison puisque, un mois auparavant, son père, Yu-Seng-Chéong, commerçant à Phu-Tho, était venu lui louer une chambre à cet endroit. An-Long-Ngoc demeura là, en effet, quelques semaines, déclarant qu'il faisait ses études. Il prenait ses repas 49, rue des Voiles, chez Phan-Thi, et ne rentrait à l'hôtel que pour coucher. Un beau jour, il s'en alla, disant qu'il rentrait à Phu-Tho dans sa famille,

Quand il revint, samedi dernier, chez Sgan-Nang Tchi, on lui fit donc bon accueil.

Dimanche matin, An-Luong-Ngoc invita son clam* de a »e munir d'il ne carte municipale de façon à n'ère point incommodé par la police, dorant son réjoui a Hanoi.

Fong-Tai-Tcheug, de plus en plus confiant, remit à An-luong-Ngoc une somme de 300 piastres en monnaie chinoise, qu'il puisa dans la malle, et pria son ami de lui prendre une carte, et de lui rapporter de la monnaie du pays.

Dans l'après-midi, les deux voyageurs se retrouvèrent, et Fong-tai-Scheng demanda à An-luong-Ngoc sa carte et son argent ; celui-ci s'excusa en disant que les démarches pour obtenir la carte n étaient pas terminées, mais que le lendemain, tout serait réglé

Les Chinois s'en furent dîner ensemble, copieusement, puis, vers neuf heures du soir, An-luoug-Ngoc proposa une promenade à pied au bord du fleuve.

Arrivé non loin des bâtiments de la Douane, An-luong-Ngoc s'armant soudain d'un couteau qu'il avait dissimulé jusque là, sauta sur Fang-tai-Tchang, le terrassa, puis, le croyant mort, après lui avoir porté de multiples coups, l'assassin s'enfuit.

Chemin faisant, ne se trouvant nullement inquiété, le meurtrier répara le désordre de ses habits, se lava les mains dans le fleuve et, tranquillement, s'en revint au numéro 1 de la rue du Riz. Il monta alors dans la chambre qu'il avait partagée avec sa victime, prit la malle, qu'on lui laissa emporter sans défiance puisque l'hôtelier ignorait à qui elle appartenait, et, lundi matin, An-luong-Ngoc montait dans le train de Laokay, la bourse garnie des 300 piastres que lui avait confiées sa victime, et des 480 piastres qui restaient dans la malle.

APPROBATION DE MUTATIONS EFFECTUÉES
PAR L'AUTORITÉ MILITAIRE
(*La France militaire*, 12 juillet 1911)

En Indo-Chine.

Médecin principal de 1^{re} classe.

Méd. chef de l'hôpital de Lanessan, à Hanoï, André dit Duvignaud.

Médecins-majors de 2^e classe.

À l'hôpital d'Hanoï, de Reilhan de Carnas.

Les Colonies et la Presse
(*Les Annales coloniales*, 11 janvier 1912, p. 2, col. 1)

.....
Dans l'*Armée coloniale*, GRINIEU se plaint de l'organisation de l'hôpital d'Hanoï qu'il juge dispendieuse et peu pratique : il signale notamment le mauvais fonctionnement du pavillon des dames.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 mars 1912)

À l'hôpital militaire de Lanessan. — Tandis que les fouilles continuent à l'hôpital militaire de Lanessan, mettant à jour, hors les profondes tranchées, de nouveaux lits, de nouveaux ustensiles de cuisine, voire même un fourneau en fonte, divers courants d'opinion se forment.

Ce matériel a été enfoui là, disent les uns, lors de l'épidémie de choléra de 1910 !!! Il ne nous revient cependant pas que l'hôpital de Lanessan ait jamais été envahi par le terrible fléau.

Ce matériel a été caché au moment d'une inspection, disent les autres, parce qu'il se trouvait en excédent et que les inspecteurs n'admettent ni excédent ni manquant. Voilà qui est plus plausible.

D'autres bruits circulent, plus alarmants, moins fantaisistes, appuyés sur les révélations du caï avant sa mort.

Patientons, la vérité se fera, elle doit se faire et nous nous y appliquerons.

CHRONIQUE DU PALAIS

Tribunal civil
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 juin 1912)

Samedi matin, à 8 heures, au Palais de Justice, audience civile hebdomadaire, soie la présidence de M. Habert.

M. La Fontan de Goth occupe le siège de ministère public.

.....
Une affaire, cependant, tranche sur le lot.

M. Landrieu, prospecteur, attaque le docteur Bargy, et lui réclame 10.000 piastres de dommages-intérêts parce que, à la suite d'application du 606, il est devenu infirme du pied gauche.

Le procès — juridiquement parlant — est intéressant et, du côté de M^e Guermeur, avocat de M. Landrieu, comme du côté de M^e Dubreuilh, avocat de M. le docteur Bargy, on assiste à des plaideries savantes.

Le tribunal appréciera, avec son ordinaire impartialité et la compétente qu'on lui reconnaît, les faits de la cause.

Toutefois, une question de logique intervient. M. le docteur Bargy, ou, si l'on préfère, un médecin de l'hôpital de Lanessan, prodigue des soins à un malade. Les soins n'aboutissent pas.

De quel droit, ce docteur va-t-il être poursuivi devant les tribunaux ? Il appartient à un établissement public où ses malades paient pour être traités. Cet argent rentre-t-il dans le poche du docteur ? Non !

Alors, c'est, en l'espèce, l'hôpital de Lanessan qui doit être poursuivi et non le docteur Bargy, ou tel autre médecin traitent. À moins qu'une commission spéciale d'enquête ne prouve qu'il y a eu faute professionnelle.

Et encore, dans ce cas, une sanction disciplinaire seule devrait intervenir, sur laquelle, peut-être, un procès civil pourrait s'étayer, sans dégager toutefois la responsabilité de l'hôpital.

Il en serait tout autrement du cas d'un praticien civil, exerçant pour son compte, sous sa propre et entière responsabilité, dans sa clinique, par exemple.

Qu'on nous comprenne bien : nous n'avons charge ici ni de défendre M. Landrieu, ni M. le docteur Bargy ; ils ont des avocats pour cela. Nous posons seulement une question de logique.

Reste à savoir comment le tribunal la résoudra.

LA VIE INDOCHINOISE
(*Les Annales coloniales*, 6 mars 1913)

.....
Les ambulances de Lao-kay, Son-tay, les infirmeries-ambulances de Lang-son, H  -giang, Cao-bang, Y  n-bay, Tuy  n-quang restent rattach  es ´a l'h  pital principal de Hanoi.

LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mars 1913)

L'H  pital de Lanessan. — M. le gouverneur g  n  ral, accompagn   de M. Van Vollenhoven et du lieutenant Jean Renaud, a visit  , hier apr  s-midi, l'h  pital militaire de Lanessan, en pr  sence de l'inspecteur du Service de sant   Clarac, et du docteur Duvignaud, m  decin-r  sident.

MARIAGE
Henri Robert Bernhard
Suzanne Marthe Rose Merveilleux, fille de Pierre Merveilleux
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1913)

Ce matin a ´et   affich  e au tableau de l'  tat-civil de la mairie la publication du mariage de M. Robert Bernhard, directeur de la Soci  t   des rizeries du Tonkin, avec M  le Merveilleux, la charmante fille du m  decin principal, le nouveau m  decin chef de l'h  pital de Lanessan.

À tous et à toutes nos meilleurs v  ux de bonheur

LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 avril 1913)

D  part. — M. Andr   dit Duvignaud, m  decin principal de 1  re classe, directeur local de la sant   du Tonkin, m  decin chef de l'h  pital militaire de Lanessan, nous quitte le 5 mai prochain ainsi que M  me Andr   dit Duvignaud, rentrant en cong   en France.

Nous leur adressons nos meilleurs souhaits de bonne travers  e et d'excellent s  jour dans la M  tropole avec l'espoir de les voir revenir parmi nous o  u ils comptent de si nombreuses sympathies. M. Andr   dit Duvignaud est remplac  , ´a la t  te de l'h  pital de Lanessan, par M. la docteur Merveilleux ´a qui nous adressons nos souhaits de bienvenue.

H  PITAL DE LANESSAN ´A HANOÏ
(*Annuaire g  n  ral de l'Indochine fran  aise*, 1915, p. 31)

MM. Crossouard (  tienne-Marie), chev. LH, m  decin principal de 2  e classe, m  decin-chef ;

Ferris (  mile-Louis), chev. LH, m  decin major de 1  re classe ;

Heymann (Paul-Charles-Mathias), m  decin major de 2  e classe, m  decin-r  sident ;

Peltier (Maurice-Fran  ois-Joseph), m  decin aide-major de 1  re classe ;

Pichaud (Charles-Ernest-Jean), chev. LH, pharmacien major de 1^{re} classe ;
Lagorse (Pierre), chev. LH, officier d'administration de 1^{re} classe, gestionnaire ;
Pengam (Guillaume) ¹³, officier d'administration de 3^e classe.

HÔPITAL DE LANESSAN À HANOÏ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 29)

MM. Bellard (Eugène-Marie-Georges), off. LH, C. G., médecin principal de 2^e classe, médecin-chef ;
Talbot (Clovis-Auguste-Gustave), chev. LH, C. G., médecin major de 1^{re} classe ;
Ortholan (Marie-Jean-Baptiste-Bernard), chev. LH, C. G., médecin major de 1^{re} classe ;
Hervier (François-Félix-Albert), C. G., médecin major de 2^e classe, médecin-résident ;
Donnezan (Albert-Charles), médecin aide-major de 1^{re} classe de réserve des troupes métropolitaines ;
Roullaud (André-Antoine-Marie-Joseph), C. G., médecin aide-major de 2^e classe de réserve à titre temporaire des troupes métropolitaines ;
Delebaye (Frédéric-Philippe), pharmacien aide-major de 1^{re} classe de réserve des troupes métropolitaines ;
Morattel (Alfred), officier d'administration de 2^e classe, gestionnaire.

Le gouverneur général visite l'hôpital de Lanessan
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mars 1923, p. 2)
(*L'Écho annamite*, 13 mars 1923)

Hanoï, le 11 mars 1923.

Ce matin, à 9 heures, M. Baudoin, *gouverneur général p. i.*, a visité l'hôpital militaire de Lanessan. Il a été reçu par le général Blondlat, commandant supérieur des troupes de l'Indochine, entouré de M. le docteur Audibert, médecin principal, faisant fonctions d'inspecteur du service de santé et de M. le docteur Doucet, médecin en chef. Le gouverneur général a traversé toutes les salles, dont il a remarqué l'excellente tenue ; il a été heureux de constater, d'autre part, la bonne marche des divers services. Il s'est particulièrement intéressé à l'installation et au fonctionnement de l'Institut antirabique qui, sous la direction éclairé du docteur Lafont, est un des établissements scientifiques dont l'action est la plus hautement apprécié par la population, tant européenne qu'annamite. Il s'est également longuement arrêté au service radiographique que dirige avec tant de compétence M. le docteur Heymann. Favorablement impressionné par son inspection, M. le gouverneur général a adresse ses vives félicitations à M. le médecin-chef en le priant de les transmettre à tous ses collaborateurs, artisans dévoués d'une œuvre essentiellement humaine, et qui met en relief les bienfaits de l'action française en ce pays.

¹³ Guillaume Pengam (Plounéventer, 4 janvier 1880-Le Chesnay, 20 février 1937) : marié à Marie Colliou, dont Madeleine, mariée en 1926 à Hanoï avec Emmanuel Phily, de l'Entreprise Aviat, et Dolorès, mariée peu après à Hanoï avec Victor Urbain, agent de la Banque de l'Indochine. Il fait carrière dans le corps de santé des troupes coloniales. Affecté au Tonkin en mai 1914, il sert comme officier d'administration à l'hôpital Lanessan à Hanoï, à l'hôpital de Haïphong et à la direction de la Santé à Hanoï. Chevalier de la Légion d'honneur du 11 juillet 1920, officier en 1934.

HÔPITAL DE LANESSAN À HANOÏ

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1924, p. 27)

MM. Jourdran (Edmond-Élie-Marcel), off. LH, C. G., M. C, palmes académiques, médecin principal de 1^{re} classe, médecin-chef, président de la commission de réforme ;

Koun (Louis-Aimé-Marie-Hippolyte), chev. LH, C. G., M. C. ; médecin major de 1^{re} classe, médecin résident, médecin chef du centre spécial de réforme ;

Allard. (Marius-Louis-Marcel), chev. LH, C. G., M. C. ; médecin major de 1^{re} classe, médecin traitant ;

Blot (Pierre-Edmé-Gustave), chev. LH, C. G., médecin major de 1^{re} classe, médecin traitant ;

Sauvé (Auguste-Pierre), chev. LH, C. G., M. C, médecin major de 2^e classe, médecin traitant ;

Charrier (André-Pierre-Delphin), médecin aide-major de 1^{re} classe, médecin traitant ;

Guillou (Louis-Romain), pharmacien aide-major de 1^{re} classe ;

Duchemin (Émile-Auguste), chev. LH, C. G., M. C, officier d'administration de 1^{re} classe, gestionnaire.

(in *Les Administrations et les services publics indo-chinois*, par J. de Galembert, Impr. de Mac Dinh-Tu, Hanoï, 1924)

[290] Les établissements hospitaliers du service général existant en Indochine sont l'hôpital de Lanessan à Hanoï, les hôpitaux coloniaux de Haïphong, Quang-Yên et Saïgon et les ambulances de Cao-Bang, Ha-Giang, Lang-Son, Tuyêñ-Quang, Lao-Kay, Fort-Bayard et Cap Saint-Jacques. Les deux plus importants d'entre eux, c'est-à-dire ceux de Hanoï et de Saïgon, comportent des services médicaux spéciaux, tels que service ophtalmologique, [291] service radiographique, service dentaire, service électro-thérapie. Les civils demandant à être soignés dans ces divers établissements militaires doivent, pour chaque journée d'hospitalisation, payer au budget colonial une certaine somme qui est fixée selon leur grade et leur assimilation par un arrêté du gouverneur général et qui, pour les fonctionnaires, est supporté en partie par le budget qui assure le service de leur solde.

Quant aux formations sanitaires purement militaires existant actuellement en Indochine, ce sont les infirmeries de garnison de Hanoï, Thai-Nguyêñ, Dap-Cau, Tong, Moncay, Bac-Ninh, Nam-Dinh, Haïphong, Hué, Saïgon, Cap Saint-Jacques et Phnom-Penh et les infirmeries régimentaires de Sept-Pagodes, Lai-Châu et Phong-Saly.

HÔPITAL DE LANESSAN À HANOÏ

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. 27)

MM. Jourdran (Edmond-Élie-Marcel), off. LH, C. G., M. C, palmes académiques, médecin principal de 1^{re} classe, médecin-chef, président de la commission de réforme ;

Lonjarret (Georges-François-Désiré), chev. LH, médecin major de 1^{re} classe, médecin traitant, médecin chef au-centre spécial de réforme ;

Blot (Pierre-Edmé-Gustave), chev. LH, C. G., médecin major de 1^{re} classe, médecin traitant ;

Sauvé (Auguste-Pierre), chev. LH, C. G., M. C, médecin major de 2^e classe, médecin traitant ;

Stéfani (Victor), C. G., M. C., médecin major de 2^e classe, médecin; résident ;
Morin (Louis-Pierre-Marie), chev. LH, C. G., M. C, médecin major de 2^e classe, médecin traitant ;
Marliangeas (René-Maurice), chev. LH, C. G., médecin major de 2^e classe, médecin traitant ;
Charrier (André-Pierre-Delphin), médecin aide-major de 1^{re} classe, médecin traitant ;
Guillou (Louis-Romain), pharmacien aide-major de 1^{re} classe ;
Pengam (Guillaume), chev. LH, M.C., officier d'administration de 1^{re} classe.

La vie militaire
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 juillet 1927, p. 2, col. 5)

Indemnité. — Le docteur Blandin ¹⁴, médecin-major de 1^{re} classe des Troupes coloniales, chargé d'assurer à l'hôpital de Lanessan, en remplacement du médecin-major de 1^{re} classe Lamoureux, rapatrié, un service de consultations de dermatologie et de vénérologie pour les fonctionnaires et agents européens et indigènes ainsi que leurs familles, percevra, au compte du Budget général (chapitre 53, article 3), l'indemnité pour supplément de fonctions prévue par l'arrêté du 10 mars 1925, pour compter du 4 mars 1927, date de sa prise de service jusqu'au 30 avril 1927.

Le docteur Blandin, désigné en outre, par arrêté du 30 avril 1927, pour assurer le service de l'enseignement clinique des maladies cutanées et vénériennes à l'École de médecine de l'Indochine*, percevra, à compter du 1^{er} mai 1927, pour ces deux fonctions supplémentaires dont il est chargé, une indemnité globale annuelle de mille cinq cent soixante piastres (1.560 p. 00) au compte du budget général de l'Indochine (chapitre 43, article 4 ; 1.200 p. Chapitre 53, article 3 : 360 p.)

Le congrès de médecine tropicale d'Extrême-Orient à Calcutta
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1928)

Le docteur Jourdran donne des indications sur des injections de post-hypophyse chez les parturientes épuisées par la chaleur de l'été dans le delta du Tonkin, et des enseignements statistiques sur la maternité de l'hôpital Lanessan.

Discours du gouverneur général Robin devant le Conseil de gouvernement
(*L'Écho annamite*, 10 décembre 1928)

L'entretien de l'hôpital de Lanessan désormais à notre charge 200.200

Un soldat fou s'échappe de l'hôpital

¹⁴ Charles-Marie-René Blandin (Basse-Terre, Guadeloupe, 11 mai 1881-Trets, Bouches-du-Rhône, 21 août 1958) : médecin à Hué (1925), du 1^{er} régiment de tirailleurs tonkinois à Hanoï (1926), chargé du service et de l'enseignement de la clinique des maladies cutanées et vénériennes à l'École de médecine de l'Indochine (mai 1927), membre du Conseil de recherches scientifiques de l'Indochine, y représentant l'inspection générale des Services sanitaires et médicaux (janvier-avril 1929). Officier de la [Légion d'honneur](#) du 29 juin 1934 (*JORF*, 8 juillet 1934, p. 6870).

(*Les Annales coloniales*, 17 décembre 1928)

Un adjudant du 1^{er} Tonkinois, qui était en observation à l'hôpital de Lanessan à la suite de troubles mentaux, réussit à s'échapper durant la nuit.

Il alla causer du scandale en ville et, en particulier, chez un de ses parents. Ramené à l'hôpital, ce sous-officier sera prochainement rapatrié en vue de suivre le traitement que comporte son état.

M. Robin visite l'hôpital de Lanessan
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1928)

M. le gouverneur général p. i. Robin, accompagné de M. Guesde, inspecteur général des services sanitaires et médicaux de l'Indochine, a visité l'hôpital de Lanessan.

Reçu par le directeur de l'établissement, le chef de la colonie a visité en détail le laboratoire, les salles des malades et de chirurgie, les services administratifs, l'économat et tous les bâtiments qui font partie de l'hôpital militaire. Très satisfait de tout ce qu'il a vu, M. Robin a exprimé au médecin-chef et à tous ses collaborateurs sa vive satisfaction pour l'excellente tenue de l'établissement.

Avant de quitter l'hôpital, le gouverneur général s'est entretenu assez longuement avec l'inspecteur général et le médecin-chef au sujet des mesures à prendre en vue d'apporter des améliorations à cette formation sanitaire qui prend de jour en jour une extension plus considérable.

TONKIN

(Rapport au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers et au conseil de gouvernement, 1929)

[126] Le passage aux administrations locales des hôpitaux du Service général (Hôpital de Lanessan à Hanoï, Hôpital Grall à Saïgon et Hôpital de Haïphong) s'est effectué le 1^{er} septembre 1928 conformément aux dispositions du décret du 27 juillet 1928.

Cette opération s'est faite normalement. Des arrêtés locaux sont intervenus depuis pour préciser les principales règles de fonctionnement technique et administratif de ces établissements.

Des crédits assez importants seront à prévoir pour l'amélioration des locaux et l'aménagement d'installations plus modernes dans les hôpitaux de Hanoï et de Saïgon.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 septembre 1929)

Rayé des cadres. — M. Tanvet, Charles-Eugène-Jean-Baptiste, médecin colonel des Troupes coloniales, en service hors cadres à l'hôpital « de Lanessan » à Hanoï, rayé des contrôles de l'activité le 10 septembre 1929 par D. M Guerre, n° 6616 3/8 du 18 juin 1929, a pris passage au compte du budget général de l'Indochine, à destination de Marseille, sur s/s *Sphinx* qui a quitté Haïphong le 26 septembre 1929.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 octobre 1929)

Hôpital de Lanessan. — Le docteur Fleury (Pierre-Albert), médecin-lieutenant-colonel des Troupes coloniales, est chargé d'assurer provisoirement à l'hôpital « de Lanessan » à Hanoï, pour compter du 10 septembre 1929, le service de consultation de gynécologie et des maladies des enfants en bas âge aux familles des fonctionnaires européens et indigènes du Gouvernement général en remplacement du médecin-colonel Tanvet.

Le docteur Fleury, chargé à la fois des consultations d'ophtalmologie aux mêmes fonctionnaires ainsi qu'à leur famille (indemnité annuelle 720 p.), percevra une indemnité globale annuelle de mille trois cent vingt piastres (1.320 p.00).

LA VIE ÉCONOMIQUE
L'épuration de l'eau
(*Les Annales coloniales*, 11 mars 1930)

L'épuration de l'eau de boisson [fournie par la Cie des eaux de Hanoï*] par l'hôpital de Lanessan à Hanoï est devenue inutile. L'eau de la ville étant javellisée et surveillée périodiquement par l'Institut Pasteur.

Au cas où des contaminations accidentelles seraient encore signalées dans les conduites d'eau de la ville, l'épuration serait toutefois reprise à l'hôpital de Lanessan, dans les mêmes conditions que précédemment.

Cliniques nouvelles à Hanoï
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 avril 1930)

[...] Mais il serait injuste à ce propos de ne pas rendre hommage à la femme admirable qui, à l'Hôpital de Lanessan, a, pendant une vie entière, soigné avec dévouement près de six mille parturientes.

Il semble que la communauté française doit à madame Chalon plus qu'une admiration théorique et l'on serait heureux de savoir que cette excellente personne jouit dans sa vieillesse (elle a, croyons-nous, plus de 65 ans) d'une pension confortable, M. le gouverneur général ne saurait orner du ruban rouge poitrine plus méritante. [...]

À l'hôpital de Lanessan
(*Les Annales coloniales*, 12 mai 1930)

Le Pavillon de la Maternité, à l'Hôpital de Lanessan, d'Haïphong [*sic*], qui était fermé provisoirement pour les travaux de réparation et d'aménagement des locaux est ouvert depuis le 1^{er} avril.

(*Les Annales coloniales*, 23 août 1930)

Arrêtés

Sont parus à l'*Officiel* de la colonie les arrêtés suivants :
Arrêté fixant le prix de remboursement de la journée de traitement à l'hôpital « de Lanessan ».

Nouvelles du Tonkin
Création d'un Centre anticancéreux à Hanoï
(*L'Écho annamite*, 29 septembre 1930)

[...] Les établissements relevant du centre anticancéreux pour le traitement des malades sont l'hôpital Lanessan et l'hôpital indigène du Protectorat, à Hanoï.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 mai 1931)

Mariage. — Aujourd'hui, mercredi 20 mai 1931, à 11 heures, a été célébré le mariage de M. Paul Ferrière, entrepreneur de transport, domicilié à Cao-Bang, avec M^{me} Yvonne Marie Renée Viviès, domiciliée à Hanoï.

Les témoins étaient : MM. Charles, Stanislas, Niel, médecin lieutenant-colonel [à l'hôpital Lanessan], chevalier de la Légion d'honneur et Croix de guerre, et Étienne Soulier, directeur des Etablissements Bainier, tous deux domiciliés à Hanoï.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 octobre 1931)

Hôpital de Lanessan. — M. Niel (Charles-Stanislas), médecin-lieutenant-colonel en service hors cadres à l'hôpital de Lanessan à Hanoï, rapatrié pour raisons de santé, prendra passage ainsi que sa femme, au compte du budget général de l'Indochine, sur l'un des paquebots quittant Haïphong dans le courant du mois d'octobre 1931.

M. Solier (Louis-Raymond-Félix), médecin commandant des troupes coloniales, en service hors cadres en Annam, est maintenu dans la dite position et affecté à l'hôpital de Lanessan à Hanoï, en remplacement du médecin lieutenant-colonel Niel, rapatriable pour raisons de santé.

Hanoï
LES OBSÈQUES SOLENNELLES DU MÉDECIN LIEUTENANT-COLONEL NIEL
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 novembre 1931)

Un homme de bien ; un chirurgien de grande valeur; tout dévoué à ses fonctions s'est pieusement éteint hier à l'hôpital militaire de Lanessan après de longues souffrances patiemment supportées.

Et sa fin chrétienne rappelle par sa résignation et son courage celle de ce médecin inspecteur général, qu'il y a quelques années nous conduisîmes également au cimetière de la route de Hué.

Des obsèques solennelles ont été faites ce matin au lieutenant-colonel Charles Niel, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre.

Au deuil de la famille dont plusieurs membres résident parmi nous, l'armée a pris la part la plus large, et la population civile s'est jointe à elle pour apporter un témoignage imposant de sympathie à ceux qui sont plongés dans l'affliction.

Le R. P. Petit, aumônier de l'hôpital, procéda à la levée du corps et donna l'absoute dans la chapelle de cet établissement.

La cérémonie religieuse terminée, le cortège se forma pour gagner le cimetière de route de Hué.

Un bataillon du 9^e R. I. C. avec la musique du régiment rendait les honneurs.

Le deuil était conduit par madame Vve Niel; le capitaine Bourgeois, son gendre ; Madame Bourgeois, la famille et des intimes.

Discours de M. le médecin-inspecteur général Gaide

Au nom des officiers du corps de santé colonial et de tout le personnel médical indochinois, j'ai le pénible devoir d'apporter à notre regretté camarade Niel le témoignage de notre grande douleur et d'exprimer à sa famille les regrets très sincères que nous cause sa disparition prématuée.

C'est au début de juillet que les premiers symptômes de sa maladie se précisèrent, mais celle-ci existait déjà depuis quelques aimées, résultant sans aucun doute des fatigues occasionnées par le service et surtout de celles de son séjour antérieur à Saïgon, où il avait été soumis à un surmenage constant.

Deux courtes périodes de repos au Tam-Dao, auprès d'excellents amis, lui apportèrent bien quelque amélioration, qui, malheureusement, ne fut pas suffisante. Aussi dûmes-nous intervenir amicalement auprès de lui, lui conseillant un rapatriement d'urgence. Mais il était tellement attaché à ses malades et à son service qu'il préféra attendre encore, estimant qu'il était de son devoir de ne pas les abandonner aussi vite. Il ne se rendait pas compte, il est vrai, de la gravité de son état. Il fallut qu'une très sérieuse crise cardio-pulmonaire survienne au début de septembre pour l'obliger à se faire hospitaliser.

Depuis, pendant cette longue période de traitement qui fut pour lui un douloureux calvaire, il ne cessa de faire preuve de beaucoup de courage et de résignation. Ce n'est que ces jours derniers que nous perdîmes nous-mêmes tout espoir, devant l'impuissance des soins les plus éclairés, les plus tenaces et les plus dévoués.

Voici rapidement retracées les diverses étapes de sa féconde carrière telles que je les avais exposées dans un rapport officiel destiné à appuyer auprès du ministère une proposition, à titre exceptionnel, pour le grade de lieutenant-colonel.

Le médecin lieutenant-colonel Niel, né [à Avignon] le 25 avril 1871, est entré au service le 9 novembre 1905 comme aide-major de 2^e classe. Désigné pour la brigade de réserve de Chine, sert au Tonkin de février 1906 à fin septembre 1908 à Moncay, à Nui-Deo et à Haïphong aux Troupes.

Après un court séjour en France, pendant lequel il fait un stage d'odontologie à Paris, est affecté à Cherbourg où il assure le service dentaire de la garnison avec beaucoup de zèle et de compétence.

Désigné pour la Mauritanie, est envoyé au poste de Maderdra, où il s'emploie très activement au poste de développement de l'assistance indigène ; il est malheureusement rapatrié pour raisons graves de santé, nécessitant un long congé de convalescence et une hospitalisation au Val-de-Grâce.

Placé en non activité sur sa demande pour s'installer comme chirurgien à Saint Domingue, s'y crée rapidement une belle situation, qu'il n'hésite pas à abandonner pour reprendre du service au début de la guerre.

Affecté au service de Santé des étapes, dirige pendant un an l'hôpital de Joinville, qu'il organise très bien et où il obtient de beaux résultats chirurgicaux. Aussi est-il

nommé médecin-chef de l'Auto-chir 18, puis de l'Ambulance 2/32, où ses belles qualités chirurgicales ne tardent pas à s'affirmer et à attirer l'attention du professeur J.-L. Faure, chirurgien consultant de l'Armée, qui le tient en toute particulière estime.

Envoyé au Maroc, est affecté à Rabat comme chirurgien de l'hôpital Marie-Feuillet, où, déclare le médecin-chef, « il a su créer un service chirurgical modèle et a déployé dans ses fonctions un zèle et un dévouement de tous les instants. »

C'est depuis cette époque que le maréchal Lyautey lui témoigne un intérêt.

Rapatrié en mai 1919, après un court séjour en France, est désigné pour le Levant et affecté comme chirurgien à l'hôpital d'Adana, où il ne tarde pas à s'imposer « par ses remarquables qualités de zèle et de dévouement. Excellent organisateur, comme chirurgien de l'hôpital civil, a contribué par sa science au relèvement de cette importante formation de l'Assistance publique. Ses grandes aptitudes professionnelles, son tact parfait en font un agent précieux de l'influence française dans ce pays ».

Ces notes très élogieuses sont confirmées par le général Duffieux, commandant la 1^{re} division et par le général Gouraud, commandant en chef de l'Armée du Levant, qui appuient tous deux une proposition pour le grade supérieur.

Après un court séjour en France, comme chirurgien de l'hôpital de Fréjus, est désigné pour l'Indochine et affecté à Saïgon [fin 1925] comme chirurgien de l'hôpital Grall. S'impose aussitôt « comme chirurgien de valeur autant que bon clinicien, rend les services les plus signalés ».

Rapatrié en août 1928, est désigné à nouveau pour l'Indochine en 1929 comme chirurgien de l'hôpital de Lanessan, où il ne tarde pas à donner « une impulsion toute particulière au service chirurgical et à la maternité européenne, qu'il réorganise dans les [conditions] plus satisfaisantes. »

En février 1929, lors de la rébellion de Yên-Bay, s'est prodigé auprès des blessés évacués sur l'hôpital et a obtenu de très beaux résultats opératoires. Sur 10 blessés (2 officiers, 4 sous-officiers européens et 5 tirailleurs), on m'eut à déplorer qu'un seul décès, celui d'un adjudant trop gravement atteint d'une plaie perforante de la rate. Malgré la gravité des blessures des autres malades, surtout celles du sergent Bouhier, qui avait 17 blessures, dont dix sérieuses, tous guérirent grâce au dévouement et à la compétence du chirurgien.

Ainsi, au cours de sa carrière, le docteur Niel a toujours été noté très élogieusement par tous ses chefs militaires et techniques.

Partout, il a su s'imposer aussi bien par ses brillantes qualités professionnelles que par sa parfaite tenue, son activité et son dévouement, son esprit d'initiative et d'organisation.

En raison de ses beaux états de service pendant la guerre, puis au Maroc, en Syrie et ces dernières années en Indochine, il méritait d'être promu à titre exceptionnel, au grade de médecin-colonel et d'officier de la Légion d'honneur. Tout le corps médical regrette que, malgré le très bienveillant appui du commandant supérieur et l'intervention de l'inspecteur général du service de Santé des Colonies, cette dernière satisfaction ne lui ait pas été donnée, car nous affirmons tous qu'il est bien mort victime du devoir.

À ces belles qualités professionnelles, le docteur Niel joignait d'autres qualités non moins précieuses : la bonté du cœur, une sensibilité exquise, une grande courtoisie et un accueil toujours affable, qui lui attirèrent non seulement la confiance des malades, mais aussi la sympathie de tous ses collègues et de tous ses subordonnés.

Qu'il me soit permis de rendre ici hommage au dévouement sans borne de tout le personnel médical et infirmier de l'hôpital de Lanessan, ainsi qu'à celui des dames amies de Madame Niel, qui lui ont apporté nuit et jour le concours le plus dévoué et le plus délicat.

Que cette si touchante et si grande manifestation de sympathie soit pour madame Niel et les siens une atténuation à sa profonde douleur et qu'elle veuille bien agréer nos condoléances les plus émues.

Mon cher Niel, selon ton désir, tu reposeras prochainement à Avignon, auprès des tiens, sous le ciel de cette lumineuse Provence, que nous avons maintes fois évoquée en rappelant nos souvenirs de jeunesse.

Mon prochain départ en retraite me permettra de me rapprocher de toi : c'est dans cet espoir que je t'adresse une fraternel adieu.

À l'hôpital de Lanessan
(*Les Annales coloniales*, 3 décembre 1931)

M. Sollier, médecin-commandant des troupes coloniales, en service hors cadres en Annam, est maintenu dans ladite position et affecté à l'hôpital de Lanessan à Hanoï, en remplacement du médecin-lieutenant-colonel Niel, rapatrié pour raison de santé.

CHOSES D'INDOCHINE

LE PROCHAIN DÉPART
du
MÉDECIN INSPECTEUR GÉNÉRAL GAIDE
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1932)

Nommé inspecteur général à Hanoï, le Dr Gaide regrettait profondément son vieil Annam et ses malades ; mais son grade élevé ne lui permettait plus d'occuper le poste de directeur de la Santé à Hué.

Malgré ses multiples occupations administratives, il a trouvé le moyen de se maintenir... toubib et, pour satisfaire un besoin de travail, on le voit à l'hôpital de Lanessan opérer de nombreux malades avec la collaboration intelligente de son ami M. le Dr Frontgous que les Annamites de Hué connaissent bien aussi pour ses exceptionnelles qualités de cœur et de travail.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 mai 1932, p. 1, col. 1-3)

Hôpital militaire de Lanessan. — M. Leriche Édouard, dentiste militaire de 1^{re} classe de réserve, en stage d'activité, désigné pour servir hors cadres en Indochine, attendu par le paquebot « Compiègne », est maintenu en position d'activité hors cadres et affecté à l'hôpital de Lanessan à Hanoï, en remplacement de M. Jay, dentiste militaire de 2^e classe, dont le stage d'activité se termine le 1^{er} mai 1932.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toute nature dus à M Leriche, ainsi que les frais de passage de cet officier et de sa famille, seront supportés par le budget général.

LA VIE MILITAIRE
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 août 1932)

Hors cadres

M. Goiran, médecin-capitaine des troupes coloniales, médecin des hôpitaux coloniaux, en service hors cadres aux chantiers du Chemin de fer de Tan-Ap à Thakhek, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et affecté à l'hôpital de Lanessan en remplacement de M. le médecin-commandant Mercier, médecin des hôpitaux coloniaux, rapatrié.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toute nature dus à M. Goiran seront supportés par le chapitre 90 du budget général de l'exercice en cours, pour compter du jour de sa mise en route sur son nouveau poste.

Cet officier du corps de Santé ayant accompli moins d'un an de séjour, les dépenses résultant de son passage et de celui de sa famille, de France en Indochine, seront remboursées par le budget général de l'exercice en cours au budget spécial des grands travaux et des dépenses sanitaires sur fonds d'emprunt, dans les conditions prévues par la circulaire ministérielle du 8 juillet 1912.

CONSTRUCTION DE BATIMENTS POUR LA PROTECTION SANITAIRE
(Rapport au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers et au conseil de gouvernement, 1933)

[257] Au Tonkin, divers travaux, pour un montant total de dépenses de 45.000 piastres environ, ont été exécutés à l'hôpital de Lanessan à Hanoï et à l'hôpital de Bach-mai.

1933 (mars) : Pierre Huard, chirurgien-chef de l'Hôpital de Lanessan.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 avril 1933)

Hors cadres. — M. le docteur Toullec (François-Louis), médecin-lieutenant-colonel des troupes coloniales, professeur agrégé de l'école d'application du Service de Santé des troupes coloniales, désigné pour servir hors cadres en Indochine et arrivé par le paquebot Athos ayant quitté Marseille le 10 mars 1933, est maintenu en position d'activité hors cadres et affecté à l'hôpital de Lanessan de Hanoï, en remplacement numérique du médecin-colonel Trividic, rapatrié pour raison de santé.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toutes natures dus à M. Toullec ainsi que les frais de passage de cet officier supérieur et de sa famille seront supportés par le budget général de l'Indochine.

Autorisation de substitution
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 septembre 1933)

M. Thano, boulanger à Hanoï, est autorisé à se substituer à M^{me} Marotte pour compter du 1^{er} août 1933, pour la fourniture de pain frais à l'hôpital de Lanessan, du 1^{er} août au 31 décembre 1933, dans les conditions fixées par le marché de gré à gré du 2 décembre 1932.

M. Thano versera au Trésor le cautionnement définitif de mille six cent vingt francs (1.620 fr.) prévu à l'article 2 du marché en date du 2 décembre 1932.

Le nouveau médecin-chef de l'hôpital de Lanessan
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 octobre 1933)

M. le Dr .Marque (Édouard), médecin-colonel des troupes coloniales, désigné pour servir hors cadres en Indochine, est maintenu dans la position d'activité hors cadres . . . pour servir en qualité de médecin-chef de l'hôpital de Lanessan à Hanoï.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toutes natures dus à M. Marque ainsi que les frais de passage de cet officier supérieur seront supportés par le budget général.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

| N° matricule | Nom et prénom | Profession | Adresse |
|--------------|------------------|------------|---------------------|
| 1.453 | Mailhat (Louise) | Infirmière | Hôpital de Lanessan |
| | | | Hanoï |

LÉGION D'HONNEUR
Promotion du ministère des Colonies
(*Journal officiel de la République française*, 29 et 30 décembre 1935)
(*Les Annales coloniales*, 31 décembre 1935)

Chevaliers

M^{lle} Burnel (*Marie-Victoire-Caroline*¹⁵, infirmière coloniale à l'hôpital de Lanessan, à Hanoï ; 33 ans 7 mois 4 jours de services et de pratique professionnelle, dont 4 ans 4 mois 4 jours de majoration pour services civils hors d'Europe).

NOS INFIRMIÈRES

Mademoiselle Marie Burnel
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 janvier 1936)

Nous avons rendu compte tout dernièrement de la petite cérémonie qui s'est déroulée en un coin reculé de l'hôpital Lanessan, certain soir presque à la tombée de la nuit.

¹⁵ *Marie-Victoire-Caroline Burnel* (Paris X^e, 1^{er} octobre 1886-Paris XV^e, 12 mars 1980) : fille d'Étienne Laurent Pierre Burnel, 38 ans, employé aux Chemins de fer de l'Est, et de Berthe Arnould.

La charité, le dévouement ne cherchant pas les mises en scènes brillantes ; ils ont d'autres champs d'action pour se faire valoir.

M, le secrétaire général du gouvernement général Châtel devait remettre à mademoiselle Marie Burnel, infirmière coloniale de 1^{re} classe, la croix de chevalier de la Légion d'honneur

Nul cadre n'était mieux choisi puisque c'est à l'hôpital de Lanessan que mademoiselle Marie Burnel continue sa vie de dévouement, vie qui totalise 23 ans déjà de présence au chevet des malades.

Nul n'était plus qualifié que M. Châtel, ancien combinant, officier de réserve, officier de la Légion d'honneur. Croix de guerre. On sait les paroles délicates qu'il prononça.

Si, sans doute, il n'avait pas été pris de court — un peu comme nous —, il aurait énumérée les étapes de cette carrière, donné lecture d'une citation à l'ordre de la 1^{re} armée.

Dut la modestie de mademoiselle Marie Burnel en souffrir, nous allons réparer la pauvreté de notre documentation d'hier, par des précisions qui feront mieux connaître celle qui porte désormais sur son manteau d'infirmière, à côté de la Croix de guerre avec palme (1915), de la Médaille d'argent des Epidémies (1919), de la Médaille coloniale Agrafe A O F. (1927) le ruban rouge.

Trois ans comme infirmière S S B. M.¹⁶ avant la guerre ; cinq ans comme infirmière major S. S. B. M dans les ambulances aux armées 1914-1919.

Trois ans comme infirmière S. S. B. M aux années du Rhin et du Levant ; trois ans comme infirmière militaire de l'armée du Levant ; deux ans, comme infirmière coloniale en A O F. ; sept ans comme infirmière coloniale en Indochine.

Vingt trois ans de « bonté » ; « de charité » ; de « dévouement, au-dessus desquels planera comme une auréole celte citation à l'ordre de l'armée.

Ordre général des citations

N° 140 en date du 14 mars, 1^{re} Armée S. G.

Extrait de l'ordre général des citations n° 140

Mademoiselle Marie Burnel, infirmière-major. Hôpital auxiliaire n° 66 de Gondrecourt ;

« A organisé l'hôpital de Gondrecourt et donné les soins à de nombreux blessés

« Malgré une fracture de jambe est restée à la tête de sa formation. Depuis la transformation de l'hôpital en service de typhiques, n'a cessé pendant cinq mois de donner des preuves de zèle et de dévouement passant ses jours et ses nuits au chevet des malades ».

Signé : Roques

Il y avait, ce soir-là, en un coin reculé de l'Hôpital militaire de Lanessan autour de M. le secrétaire général du gouvernement Châtel, des généraux, des officiels, des médecins, un missionnaire apostolique — l'aumônier même de l'hôpital —, la Croix-Rouge, des infirmières, des anciens combattants, des officiers de réserve, des médaillés militaires, des anciens légionnaires, des infirmiers français et annamites, des sous-officiers, de braves soldats de toutes les armes.

Il y avait tout simplement ce soir là, Mademoiselle, une garde d'honneur digne de vous, de votre vie, de vos mérites.

H. de M. [Henri de Massiac]

HANOÏ

¹⁶ Société de secours aux blessés militaires : la Croix-Rouge.

(*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1936, p. 2, col. 1)

Hôpital de Lanessan. — M. le pasteur Oswald Daniel Gockler, remplaçant M. le pasteur Théophile Calas¹⁷ dans ses fonctions d'aumônier du culte protestant* à l'hôpital de Lanessan, recevra pour compter du 1^{er} décembre 1935 l'indemnité annuelle de quatre cent soixante piastres (460 p.), prévue à l'arrêté du 28 décembre 1934.

Principales constructions entreprises ou terminées en 1936-1937
(Rapport au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers et au conseil de gouvernement, 1936)

Fonds d'emprunt
HÔPITAL LANESSAN

[126] Continuation des travaux de l'aménagement du pavillon chirurgical et du vitrage des galeries, du chauffage central. Construction du pavillon des contagieux.

(*Les Annales coloniales*, 17 avril 1936)

M^{lle} Paulette Soult, élève infirmière de la Croix-Rouge, est décédée le 28 février à l'hôpital de Lanessan, à Hanoï, des suites d'une fièvre typhoïde.

(Rapport au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers et au conseil de gouvernement, 1937)

d) Sur fonds de concours.

HÔPITAL LANESSAN

[159] Construction du pavillon des contagieux européens.

Installation d'un service d'eau chaude à la 1^{re} catégorie.

Construction d'un logement pour la sage-femme.

Construction d'un local pour le central téléphonique et révision de la canalisation.

[160] Construction d'un pavillon de concierge (rue Sergent-Larrivé).

Transformation du magasin d'approvisionnement en salle d'honneur, bibliothèques, archives médicales et chambre du médecin de garde.

Constructions de trottoirs et réfection des égouts aux pavillons C. et D.

Aménagement de 4 chambres pour les soldats fiévreux.

Agrandissement du bureau des entrées.

Aménagement du dépotoire.

Transformation du rez-de-chaussée du pavillon des infirmières.

(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mars 1937)

¹⁷ Jules Théophile Calas (Laprade, 1885-Talence, 1958) : venu du Maroc en 1927 et y retournant.

Croix-Rouge. — Par arrêté du gouverneur général en date du 8 mars 1937, un témoignage officiel de satisfaction est accordé à mademoiselle Suzanne Burgard, infirmière de la Société de Secours aux blessés militaires, pour les belles qualités de courage, de dévouement, de désintéressement dont elle a fait preuve au cours de trois années de services bénévoles à l'hôpital de Lanessan. Mademoiselle Burgard a contracté au chevet des blessés une septicémie qui a mis ses jours en péril.

Nos sincères félicitations.

À L'HÔPITAL DE LANESSAN
OUVERTURE DU NOUVEAU SERVICE
DE MALADES À L'HÔPITAL
PAVILLON A
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 août 1937)

M. le résident supérieur au Tonkin Châtel s'est rendu, ce matin, à 8 heures, à l'hôpital militaire de Lanessan accompagné de son chef de cabinet adjoint, M. l'administrateur Valeani, pour présider à l'ouverture du nouveau service de malades, au Pavillon B. — pavillon réservé aux sous-officiers et à leurs familles, ainsi qu'aux personnes qui désireraient être traitées à cette catégorie.

Le chef du Protectorat fut accueilli par M. l'inspecteur général de l'hygiène et de la santé publique Hermant¹⁸, le médecin-chef et le personnel de l'hôpital, qu'entourait le beau corps médical civil et militaire au grand complet : plusieurs officiers généraux, de nombreux officiers supérieurs de toutes armes et services ; M. le résident de France à Hadong, Gallois-Montbrun ; M. le directeur de la Compagnie des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan Lécorché ; M. Bernhard, directeur de la Société des distilleries de l'Indochine ; M. l'administrateur Marty, directeur du Service du personnel au Gouvernement général ; M. le colonel Gallin, directeur du Service Radio ; M. Guillou, pharmacien, conseiller municipal ; M. l'ingénieur en chef des Travaux publics Simonet¹⁹ ; M. H. de Massiac, directeur de l'*« Avenir du Tonkin »*, imposante assistance en tête de laquelle on remarquait M. l'ingénieur en chef des bâtiments civils Godard, « grand ami de l'hôpital militaire de Lanessan », et monsieur le directeur de la Société des Tuileries de l'Indochine²⁰, qui réalisa de façon parfaite les heureuses transformations que les invités purent admirer : carrelages — revêtements peintures — installations sanitaires.

Ce fut vraiment plaisir que de traverser les salles à deux ou à trois lits, avec cheminée au centre, éclairage moderne, ventilation, tant l'aspect en était correct, soigné, d'une propreté méticuleuse, toutes choses qui se retrouvaient dans les cabinets de toilette, la salle de douche, les lieux d'aisance contigus aux chambres. Et l'élégance de l'ameublement — tables roulantes des ateliers Chabot entre autres — ajoutait encore au charme d'une installation fort bien comprise.

La visite terminée, on se groupa autour de longues tables aux nappes d'impeccable blancheur, où alternaient coupes, assiettes et biscuits, corbeilles de fleurs, et tandis que le bataillon des infirmières françaises et annamites servaient le champagne, on prêta grande attention aux paroles de M. l'inspecteur général Hermant, paroles de remerciements d'abord à l'adresse de M. l'ingénieur le chef Godard, de la circonscription des bâtiments civils, et de tous ceux à un titre quelconque qui l'ont

¹⁸ Paul-Hippolyte Hermant (Wail, Pas-de-Calais, 1877-Wail, Pas-de-Calais, 1973) : officier de la Légion d'honneur (*JORF*, 5 octobre 1928)

¹⁹ Gilbert Simonet (1888-1965) : polytechnicien, ingénieur des Travaux publics de l'Indochine. Père de Pierre Simonet (1921-2020), compagnon de la Libération.

²⁰ Beaucarnot, directeur de la SATIC.

secondé dans sa tâche ; puis de M. le directeur de la Société des Tuileries de l'Indochine, qui a travaillé avec tant de goût.

M. l'inspecteur général Hermant exposera alors les raisons ayant motivé les transformations qui, dès aujourd'hui, allaient offrir à MM. les sous-officiers et à leurs familles des salles d'hospitalisation très confortables.

Ces transformations n'étaient que la poursuite méthodique de l'exécution d'un plan de grande envergure qui se réalisait petit à petit et qui allait transformer l'hôpital militaire de Lanessan, « une des plus belles formations sanitaires de l'Indochine », en le dotant de tous les services et de tout le confort moderne — une chambre froide remplacera prochainement la glacière.

Rien ne sera négligé et grâce à l'amabilité de M. Virgitti, résident-maire, et de M. Chaucot, directeur des plantations de la ville, l'aménagement des jardins a été entrepris, voire même réalisé sur certains points.

L'effort médical en Indochine est très grand, on le constatera prochainement à Bach-Mai lors de l'inauguration des nouvelles installations : il est réalisé grâce au labeur incessant d'un personnel aussi compétent que dévoué à tous les degrés de la hiérarchies et dans tous les emplois, cet effort se trouve épaulé — dans un sentiment de louable émul ni ion — par l'éclosion de nombreuses cliniques privées qui assurent des soins éclairés.

M. le résident supérieur Châtel, en une brève improvisation, s'associera aux félicitations de M. l'inspecteur général Hermant à l'adresse de MM. Godard et Savary et de leurs collaborateurs ; il ajoutera ses félicitations personnelles à celles de M. le général en chef Buehrer qu'il représente à l'adresse du médecin-chef de l'hôpital, des médecins, du personnel infirmier dont la haute compétence et l'inlassable dévouement jettent un lustre grand et entourent d'une grande réputation l'hôpital militaire de Lanessan,

Il félicite M. le médecin-inspecteur général Hermant qui poursuit sa vaste tâche avec une inlassable activité, et il constate avec la plus vive satisfaction ces résultats obtenus ici, dans l'intérieur, à Dalat. en Cochinchine et ailleurs.

Et levant sa coupe. M. le résident supérieur Châtel porta la santé de l'hôpital militaire de Lanessan, de ses dirigeants, et tout particulièrement aussi de ses malades.

Le champagne d'honneur offert par le corps médical indochinois
à M. l'inspecteur général Hermant
(*La Volonté indochinoise*, 28 décembre 1937)

Nous avons remarqué la présence de M. ... le médecin colonel Pochoy, médecin chef à l'Hôpital de Lanessan... docteur Riou, de l'Hôpital de Lanessan... le capitaine Troadec, de l'hôpital de Lanessan

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 août 1938)

Nos malades

M. du Basty (Christian Étienne), administrateur adjoint des Services civils, précédemment en traitement à l'hôpital de Vinh*, a été évacué hier sur l'hôpital de Lanessan à Hanoï.

Revue médicale française d'Extrême-Orient.
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 octobre 1938)

Nous avons déjà parlé à différentes reprises à nos lecteurs de cette utile revue, organe officiel de la Société médico chirurgicale de l'Indochine, en leur en signalant le mérite et en notant l'importance des mémoires originaux qu'elle publie sous la signature de MM. les Dr Bigot, Huard, Keller, Massias, etc. Nous pouvons donc nous contenter de signaler le numéro 5 du tome XVIII qui vient de paraître.

Il contient, entre autres études, un historique de l'hôpital de Lanessan, dû à la plume des Drs Huard et Bigot. Cet historique comble une lacune importante dans les travaux relatifs aux institutions et établissements scientifiques de l'Indochine, et, par l'ampleur des recherches et la simplicité de la forme, il fait honneur à la science française, et à l'institution d'où il est sorti. C'est un magnifique médaillon de plus à ajouter à la galerie déjà nombreuse qu'a réunie l'érudition patiente de MM. Huard et Bigot.

LE NOUVEAU MÉDECIN CHEF DE L'HÔPITAL DE LANESSAN
(*La Volonté indochinoise*, 26 juillet 1939)

C'est hier que le médecin-colonel Labernadie²¹ a commencé à prendre contact avec ses nouveaux collaborateurs. Il succède à la tête de notre hôpital colonial au médecin-colonel Pochoy, sur le point de rentrer en France.

Le colonel Labernadie était précédemment à la direction de l'Hygiène et de la Santé Publiques comme adjoint au médecin-général Heckenroth.

Nos lecteurs se souviennent encore qu'il fut le principal artisan de la réussite du Xe congrès de Médecine Tropicale qui se déroula à Hanoï l'an passé.

Nous lui souhaitons le même succès aujourd'hui.

LA VIE ADMINISTRATIVE
(*La Volonté indochinoise*, 11 septembre 1939)

M. le Dr Labernadie, médecin colonel des Troupes coloniales hors cadres, médecin chef de l'hôpital de Lanessan, est désigné pour assurer accessoirement dans cette formation le service des consultations de médecine générale pour les fonctionnaires indigènes ainsi qu'à leur famille en remplacement du médecin commandant Marty.

M. le Dr Marty, médecin commandant des Troupes coloniales hors cadres, médecin traitant à l'hôpital de Lanessan est désigné pour assurer accessoirement dans cette formation, en remplacement et au départ du médecin colonel Pochey rapatrié, le service des consultations de gynécologie et obstétrique aux fonctionnaires européens et indochinois ainsi qu'à leur famille.

Il aura droit, en cette qualité et au titre de médecin des Hôpitaux coloniaux, à l'indemnité annuelle de suppléments de fonctions de six cents piastres (600 p.) prévue à l'arrêté du 28 décembre 1934.

M. le Dr Riou, médecin commandant des Troupes coloniales, médecin des hôpitaux coloniaux, en service hors cadres à l'hôpital de Lanessan, est désigné pour assurer accessoirement dans cette formation, pendant l'absence, du 16 août au 15 septembre

²¹ Guillaume François Victor Labernadie (Tardets-Sorholus, Basses-Pyrénées, 25 novembre 1888-Saïgon, 28 avril 1945 mpf) : marié à Marguerite Grenier (1889-1975), auteur de plusieurs ouvrages sur Pondichéry. Dont Anne Marie (Mme Jacques Henry : ci-dessous). Auparavant spécialiste de la lèpre à l'hospice prophylactique de Pondichéry.

1939 du docteur Marty, le service des consultations de gynécologie et obstétrique pour les fonctionnaires européens et indigènes ainsi que leur famille.

Il aura droit pendant cette période à l'indemnité de suppléments de fonctions de 600/12 = 50 p. (cinquante piastres).

Mme Catroux visite l'hôpital Lanessan
(*L'Écho annamite*, 11 septembre 1939)

Arrivée à Hanoï par l'avion d'Air France, mercredi dernier, Madame la générale Catroux a voulu que sa première visite soit pour les malades. Elle s'est rendue vendredi matin, accompagnée de la générale Martin, à l'hôpital Lanessan où elle a été reçue par le médecin général Heckenroth, inspecteur général de l'Hygiène et de la santé publique et par le médecin-colonel Labernadie, médecin-chef de l'hôpital. Après avoir visité les salles et les différents services, madame Catroux a remis une somme au médecin-chef pour acheter quelques douceurs aux malades, tout en lui marquant la très heureuse impression qu'elle emportait de sa visite à ce bel hôpital.

La vie militaire
Hôpital militaire de Lanessan
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1939)

L'adjudant Desplanches, de la Section mixte de infirmiers militaires des troupes coloniales, en service hors cadres à l'Hôpital de Lanessan, est réintégré dans les cadres et remis à la disposition de l'autorité militaire pour compter du 1^{er} novembre 1939.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toutes natures dus à ce sous-officier seront supportés par le budget colonial pour compter de cette date. Les dépenses afférentes au transport de ce sous-officier et de sa famille de France en Indochine comprenant les frais de passage, la solde de traversée et l'indemnité de départ colonial seront réparties entre le budget colonial et le budget général de l'Indochine au prorata du temps de service accompli par l'intéressé au compte de chacun de ces budgets, la part imputable au budget colonial étant calculée d'après le temps restant à courir jusqu'à l'expiration de la période de séjour normal de l'intéressé.

I.e sergeant Martin, de la Section mixte des infirmiers militaires des troupes coloniales, est mis dans la position de activité hors cadres et affecté à l'hôpital de Lanessan à Hanoï à compter du 1^{er} novembre 1939, en remplacement de l'adjudant Desplanches, réintégré dans les cadres.

La solde, les accessoires de solde et les indemnités de toutes natures dus à ce sous-officier seront supportés par le budget général de l'Indochine pour compter de cette date.

Les dépenses afférentes au transport de ce sous-officier de France en Indochine comprenant les frais de passage, la solde de traversée et l'indemnité de départ colonial seront remboursées au budget colonial par le budget général de l'Indochine.

Chronique de Haïphong
Hôpital colonial
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 novembre 1939)

M. Cognet, capitaine d'administration de service de santé des troupes coloniales, en service hors cadres à l'hôpital colonial de Haïphong*, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et affecté à l'hôpital de Lanessan, en remplacement du capitaine d'administration Troadec, rapatriable.

.....

Décisions administratives
(*L'Écho annamite*, 27 novembre 1939)

Par arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date du 16 nov. 1939 :
M. le Dr Paoli, médecin capitaine des troupes coloniales, en service hors cadres à l'hôpital Grall, à Saïgon, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et affecté à l'hôpital de Lanessan, à Hanoï, en complément d'effectif.

Le mariage de M. l'Administrateur adjoint Henry avec M Labernadie
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1940)

Samedi, 20 janvier, à 11 h. 30, a été célébré, en la cathédrale de Hanoï, le mariage de M. Jacques Dominique Lucien Henry, administrateur adjoint des Services civils de l'Indochine à Nam-Dinh, sous-lieutenant de réserve, mobilisé, avec mademoiselle Anne Marie Hélène Rose Pauline Labernadie, la gracieuse fille de M. le médecin-colonel Labernadie, médecin-chef de l'hôpital militaire de Lanessan, et de madame Labernadie, Mariage du temps de guerre : donc point de cortège.

La mariée, fort élégante en sa toilette de tulle blanc, fut conduite à l'autel par son père ; tandis que M. l'administrateur adjoint Henry était au bras de madame la colonelle Lupy.

Témoins : M. le médecin-inspecteur général Heckenroth, inspecteur général de l'Hygiène et de la Santé publiques ; M. l'administrateur Lotzer, résident-maire de Nam-dinh.

Le Révérend Père Seitz, vicaire de la paroisse, officia, et prononça une allocution toute de circonstance, pleine d'excellents enseignements, qu'il termina par des souhaits de bonheur pour le foyer chrétien qui se fondait.

Le maître Bonduel était aux orgues : il avait brillamment attaqué au début la « Marche nuptiale », de Mendelsohn ; il devait finir sur la « Marche triomphale » de Brosset, ayant entre-temps accompagné madame Rivet, dont la voix chaude, d'un registre puissant, traduisit magnifiquement l' « Invocation » de Agracia.

S'il n'y eut point de cortège, l'assistance, par contre, était extrêmement nombreuse et brillante du côté militaire comme du code civil qui, la cérémonie terminée, vint offrir aux jeunes mariés souhaits et vœux et présenter à leurs familles de sincères félicitations.

Dans cette assistance, nous avons noté :

M. le général Cazin, commandant la division du Tonkin, S. E. le Vo Hien Hoang-trong-Phu, MM. le général Bourrely, commandant l'Artillerie, le général Charbonneau, commandant la brigade de Tong, le médecin général Millous, directeur du Service de la Santé militaire, le médecin général du cadre de réserve Jourdran, le résident supérieur honoraire Tissot, M. Falgayrac, 1^{er} président près la cour d'appel, Coedès, directeur de l'E.F.E.O., Goloubew. membre de l'E.F.E.O., Domec, directeur du personnel au Gouvernement général, Valette, inspecteur des Affaires politiques et administratives, Saint Mleux, chef de cabinet du résident supérieur, Loubet, proviseur du Lycée Albert-

Sarraut, le Dr de Raymond, directeur local de la Santé, Galliard, directeur de l'École de médecine, le colonel Gallin, directeur du Service radio-électrique, le colonel Genevray, directeur de l'Institut Pasteur, les colonels Dordor, directeur de l'Artillerie, Marc. commandant le 1^{er} R. T. T. le pharmacien lieutenant colonel Guichard, le médecin lieutenant colonel Calbairac, directeur du Bureau de l'Hygiène de Hanoï, le médecin lieutenant-colonel Delinotte, adjoint à l'inspecteur de l'Hygiène et de la Santé, le médecin commandant Riou, les Drs Ragiot de la Marine, Huard, de l'École de Médecine, S. E. Tran-Van-Thong, Tong doc, MM. le pharmacien colonel Audille, Blanc, greffier en chef près la cour d'appel, Lafon, Guillou, conseillers municipaux, de nombreux officiers de divers corps... ainsi que de très nombreuses dames

L'« Avenir du Tonkin » renouvelle ses meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes mariés, et prie M. le colonel et madame Labernadie d'agréer ses meilleurs compliments.

ASSISTANCE MÉDICALE
(*La Volonté indochinoise*, 3 juin 1940)

M. le Dr Duga, médecin lieutenant-colonel des troupes coloniales, désigné pour servir hors cadres en Indochine, attendu de France, est maintenu dans la position d'activité lors cadres et affecté à l'hôpital de Lanessan à Hanoï, en remplacement numérique de M. le médecin capitaine Taillard en instance de mutation.

M. le Dr Taillard, médecin commandant des troupes coloniales, en service hors cadres à l'hôpital de Lanessan à Hanoï, est maintenu dans la position d'activité hors cadres et mis à la disposition du Résident supérieur au Cambodge.

À L'HÔPITAL DE LANESSAN
(*La Volonté indochinoise*, 17 juin 1940)

M. le Dr Martin, médecin-colonel des troupes coloniales, sous-directeur du Service de santé des troupes du groupe de l'Indochine, est placé dans la position d'activité hors cadres et mis à la disposition de l'Inspecteur général de l'Hygiène et de la Santé publiques pour remplir les fonctions de médecin chef de l'hôpital de Lanessan à Hanoï, en remplacement de M. le médecin-colonel Labernadie, rapatriable ²².

M. le Dr Renaud, médecin-colonel des troupes coloniales, désigné pour servir hors cadres en Indochine, attendu de France, est réintégré dans les cadres et remis à la disposition de l'autorité militaire pour compter du jour de son embarquement à Marseille.

Le général Nishihara visite l'hôpital Lanessan
(*L'Écho annamite*, 5 juillet 1940)

Hanoï, 4 juillet. — Le général Nishihara, chef de la mission japonaise, s'est rendu avec sa suite, dans la matinée du 4 juillet, à l'hôpital Lanessan. En présence du médecin général Millous, directeur du service de la santé des troupes, il en a visité divers services, s'intéressant particulièrement aux salles de traitement militaires

²² Réintégré dans les cadres en février 1941 comme directeur du service de santé de la division Cochinchine-Cambodge.

La général Nishihara a remis au médecin-chef une somme de 5.000 piastres pour l'amélioration de l'ordinaire des malades militaires. Il l'a chargé également de leur transmettre les paroles de réconfort ainsi que ses vœux de prompte guérison.

Il a visité ensuite la pharmacie d'approvisionnement militaire de l'Annam et du Tonkin.

Le médecin général Millous a remercié le général Nishihara de sa visite et de son geste généreux auquel les militaires hospitalisés seront très sensibles.

Les adjudications

Travaux de construction de l'hôpital de Lanessan
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mars 1941)

Le 1^{er} mars 1941, à 15 heures, a eu lieu, au bureau de M. Corberand²³, architecte principal, chef de l'arrondissement des bâtiments civils des Travaux publics, l'adjudication sur soumissions cachetées des travaux de remise en état du pavillon des enfants (annexe de la Division des Contagieux) de l'hôpital de Lanessan.

Le montant des travaux, divisés en deux phases, était fixé à 28 379 p. 18.

M. Le van Can, qui demandait 5 % d'augmentation, faisant ainsi la meilleure offre, a été déclaré adjudicataire.

René Poujade, *Cours martiales*, p. 152-153
[lien]

[Persécution du docteur Béchamp par l'amiral Decoux]

En captivité, la santé précaire du savant se détériora encore plus et il fallut se décider à l'hospitaliser. Le vieux docteur, qui n'en était pas encore à retrouver un peu de santé, fut ramené en prison, sur instructions du Gougal, aussitôt après l'évasion de Robert. Il n'y eut pas de réaction du directeur [153] de l'hôpital Lanessan à la suite de cette mesure de représailles envers un malade grave ; ce médecin de très haut grade se montra tout aussi pusillanime lorsque des aviateurs américains hospitalisés dans ses services furent livrés aux Japonais, sur un brancard, en dépit de la souveraineté française toujours proclamée de part et d'autre, mais toujours bafouée.

Après le bombardement de Hanoï
(*La Volonté indochinoise*, 13 décembre 1943, p. 1)

Hanoï, 11 Décembre. — L'Amiral Decoux et le Général Mordant se sont rendus tout d'abord à l'hôpital Yersin

.....
Ils se sont rendus ensuite à l'institut Médico-légal, puis à la chapelle ardente de l'Hôpital de Lanessan, où les attendaient respectivement le Professeur Galliard et le

23 Jacques Corberand (1899-1955) : polytechnicien, ingénieur des Travaux publics de l'Indochine, affecté successivement aux chemins de fer du Nord-Annam (1922), en Cochinchine (1925), au Cambodge (1930), à l'arrondissement d'Hydraulique agricole de Tourane (1933), au Tonkin (1937), puis chef des services techniques de la région Saïgon-Cholon (1942).

Docteur Duga, Médecin Chef. Là, ils se sont inclinés devant les corps des victimes. Des gerbes de fleurs y ont été déposés par les diverses autorités présentes.

Le cortège, enfin, avant de quitter cette formation sanitaire, est allé visiter les blessés qui y ont été également recueillis.

.....

Ouverture du Conseil fédéral
Discours du gouverneur général Decoux
(*L'Écho annamite*, 30 décembre 1943)

De nouveaux pavillons d'hospitalisation sont en cours de construction ou en projet à l'hôpital de Lanessan.

EN ÉCOUTANT M. BIGORGNE, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES TRAVAUX PUBLICS
Quatre ans de grands travaux en Indochine
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 juillet 1944)

L'hôpital de Lanessan a été agrandi, modernisé.

1944 (septembre) : Montagne, médecin-chef.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR
Ministère de la France d'outre-mer
(*Journal officiel de la République française*, 12 mars 1948)

Officier
Mlle Burnel (Marie-Victoire-Caroline), infirmière coloniale de 1^{re} classe, 1^{er} échelon.
Chevalier du 27 décembre 1935.

Suite :
Hôpital 303, puis Hôpital de la Croix-Rouge soviétique.

L'Hôpital Lanessan
[récrit]
hanoi.not.free.fr/

Réservé aux militaires et fonctionnaires français, cet établissement d'environ 1.500 lits. n'avait jamais admis de Vietnamiens. Dès l'installation du nouveau régime, il fut transformé en hôpital militaire pour les grands blessés de Diên Biên Phu, 2 pavillons étant réservés aux civils de choix : fonctionnaires, membres du corps diplomatique et techniciens des peuples amis... Bien que les bâtiments aient été laissés en parfait état, il fallait prouver que l'on faisait mieux que les colonialistes : quelques cloisons furent abattues et d'autres élevées, puis l'ensemble fut repeint. L'armée française ayant, en vertu des Accords de Genève, replié tout son matériel, on dota l'hôpital de salles

d'opération dignes de ce nom, d'installations de radiographie, de rayons X, de diathermie, et on remeubla chambres et salles, les garnissant d'appareils de T.S.F., afin que les malades continuent à entendre la propagande. Une bibliothèque marxiste-léniniste ne fut pas oubliée. La pharmacie, la stérilisation, les salles de pansements, la blanchisserie et la cuisine furent de même réaménagées. Puis l'Hôpital 303 commença à fonctionner avec 120 Soviétiques chargés de guider les camarades vietnamiens... Quand on jugea les Vietnamiens capables de faire marcher l'hôpital, une cérémonie fut organisée, au cours de laquelle la Croix-Rouge soviétique déclara faire don d'un hôpital portant son nom au peuple vietnamien. Les techniciens repritrent les uns après les autres la route de Moscou et seuls restèrent la doctoresse et un électricien. Tandis que l'Hôpital de la Croix-Rouge soviétique est réservé aux habitués du Kremlin vietnamien, son ancienne annexe, le nouveau 303, fonctionne uniquement pour les *can-bô* assez importants. À l'image des pires colonialistes, les tenants du « pouvoir du peuple » songent d'abord à leur propre santé avant de se soucier de la santé publique.
